

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Liaison A48-RD592 :

Concertation sur l'aménagement de la liaison A48-RD592 et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Moirans

COMPTE-RENDU

Réunion publique d'information et d'échanges
Mercredi 15 novembre 2023, de 18h30 à 20h30, Voiron



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Lieu : Salle des fêtes, Voiron

Objet : Réunion publique d'information et d'échanges

Intervenants en plénière :

- **Bernard Perazio**, Vice-Président en charge des mobilités et de la construction publique, Département de l'Isère
- **Bruno Cattin**, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- **Julien Polat**, Maire de Voiron, Vice-Président en charge des finances et des politiques publiques, Département de l'Isère
- **Marc Roux**, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **Véronique Lespinats**, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère

Pôle « vie du projet » :

- **Marc Roux**, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **Guillaume Ribeaud**, conducteur d'opérations à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère

Pôle « environnement » :

- **Anne-Sophie Robert**, chargée d'opérations du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **Pierrick Cantarini**, Chef de projet Acer Campestre
- **Korentin Drulhe**, animateur - Sennse

Pôle « usages » :

- **Véronique Lespinats**, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **Charlotte Boissier**, référente trafic déplacements du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **François Eric Curnier**, Directeur de projets Infrastructures, Ville et Mobilités - Ingérop
- **Benjamin Kribs**, animateur - Sennse

Pôle « cadre de vie » :

- **Marie-Pierre Fléchon**, Directrice des mobilités du Département de l'Isère
- **Estelle Brasseur-Brisset**, animatrice - Sennse
- **Vincent Tessauro**, Chef de service - Ecoconception et Carbone- Ingérop

Durée de la réunion : 2h00, 18h30 - 20h30

Nombre de participants : environ 150 participants

1. Introduction

Estelle Brasseur Brisset, animatrice, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que cette réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation autour de la liaison A48-RD592, projet déjà concerté en 2017. Ce projet, porté par le CD38 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, s'inscrit dans une concertation réglementaire poursuivant deux principaux objectifs :

- **La mise en compatibilité du projet avec le PLU de Moirans**
- **L'actualisation de la concertation de 2017.**

L'animatrice rappelle ainsi les différentes modalités de concertation disponibles pour les habitants (**registres en mairie et sur le site internet du Département et des communes, permanences d'information, atelier**). Cette réunion publique, sous un format de déambulation participative, représente une de ces modalités d'échanges.

L'**animatrice** donne ensuite la parole aux élus après les avoir présentés.

Julien Polat, Maire de Voiron et Vice-Président du Département de l'Isère en charge des finances et de la contractualisation, prend la parole. Il rappelle que le projet prend sa source dans les années 1970, avec pour volonté première de créer un lien entre le Nord et le Sud du Pays Voironnais. Il fait suite au projet de « rocade ouest » avec 3 tronçons mis en place de 1993 à 2002. Cette liaison A48-RD592 constitue le tronçon manquant pour connecter Champfeuillet au reste du territoire et reporter la circulation sur des voies plus adaptées.

7 tracés différents ont été étudiés en 2011 par les élus du pays voironnais et un projet avait été plébiscité par les élus du Pays Voironnais à deux reprises, projet qui permettrait également de faciliter l'accès à l'hôpital.

Le maire de Voiron invite ainsi les participants à débattre de ce projet et à échanger en contribuant aux différents pôles thématiques proposés.

Bruno Cattin, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, s'exprime à son tour sur le projet. Dès sa prise de fonction en 2020, il a fait part de sa volonté de voir émerger rapidement cette liaison qui permettra de relier les communes du territoire à l'hôpital, aux zones commerciales mais également de favoriser le report du trafic circulant aujourd'hui sur des voies inadaptées, afin de réduire l'insécurité routière, la pollution et les nuisances liées à ce trafic.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Bernard Perazio, Vice-Président du Département de l'Isère en charge des mobilités et de la construction publique, remercie à son tour les participants et leur rappelle que le projet présenté aujourd'hui est bien moins impactant que les projets présentés il y a 30 ans. Aujourd'hui, la liaison ne mesure plus que 1400 m, qui permettront le lien vers l'ensemble des infrastructures existantes sur le territoire. Cet itinéraire court est un choix technique permettant d'être le moins impactant possible, et proposant un passage sous l'A48. Il précise également que ce projet ne sera pas bénéfique uniquement aux automobilistes mais également à l'ensemble des services de transports du territoire (bus, secours, vélos, accès gares, etc.).

Le projet s'inscrit dans une seconde phase de concertation, la première ayant permis d'aboutir au projet renouvelé tel qu'il est présenté aujourd'hui. Il invite à son tour les participants à s'exprimer et contribuer aux échanges, afin de nourrir le bilan de la concertation à venir.

A l'issue de cette concertation, le dossier sera déposé auprès des services de l'Etat en vue de l'enquête publique. Une dernière phase de concertation sera organisée dans ce cadre par la Commission d'enquête qui sera désignée à la demande de Monsieur le Préfet.

2. Historique du projet

La parole est alors donnée à Marc Roux et Véronique Lespinats pour la présentation synthétique du projet, son contexte et ses caractéristiques.

En complément du mot des élus, Marc Roux rappelle l'historique du projet depuis 2006 et les réflexions qui ont permis d'aboutir à une première phase de concertation en 2017. Cette concertation a permis d'aboutir à un bilan dans lequel le Département :

- A affirmé le choix de l'option de franchissement par un nouvel ouvrage, sous l'A48
- A prévu d'intégrer une variante de tracé plus éloignée du péage de Champfeuillet dans la suite de ses études
- A accepté d'acquérir des maisons à proximité de la voie nouvelle
- A affirmé que le tracé choisi serait affiné selon les enjeux soulevés.

Ce bilan a été **adopté en novembre 2017** par le Département de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Des études ont été relancées à la suite de cette phase, avant d'aboutir au projet qui est aujourd'hui soumis à une seconde phase de concertation.



3. Les caractéristiques du projet

Marc Roux présente la carte du projet, qui s'étend sur **1400 m** et traverse trois communes, à savoir **Voiron, Saint-Jean-de-Moirans et Moirans**. Un ouvrage de franchissement sous l'A48 vient compléter ce projet. Ce dernier mesurera **40 m de long et 11 m de large**.



4. Les objectifs du projet

Véronique Lespinats présente les **4 grands objectifs** de ce projet de liaison :

- **Limiter les trafics de transit** sur les voiries traversant les zones urbaines, réduire les nuisances pour les habitants et améliorer leur **sécurité**

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- **Rabattre le trafic de transit sur le réseau autoroutier** en améliorant l'accessibilité du diffuseur de Champfeuillet depuis le Sud
- **Améliorer les liaisons transversales entre le Nord et le Sud** du Pays Voironnais et faciliter les échanges avec la Bièvre
- **Assurer une meilleure desserte des équipements** (hôpital, zones économiques...).

5. Les enjeux du projet

Pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, plusieurs enjeux sont mis en avant par Véronique Lespinats :

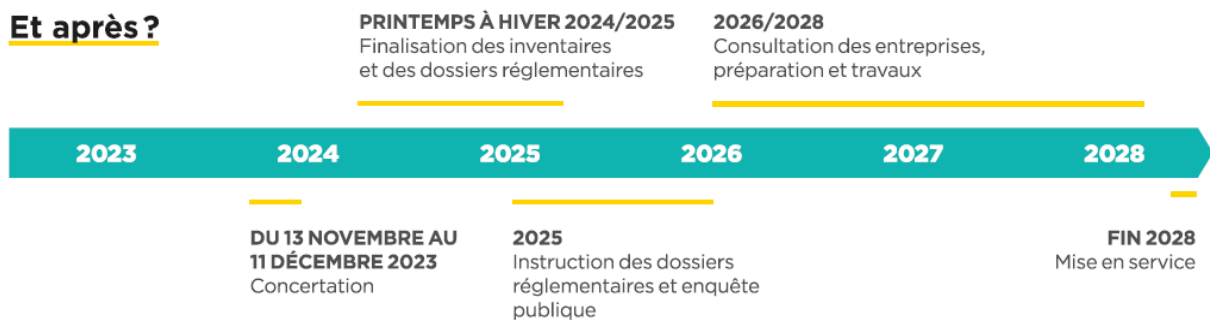
- **Le respect du milieu naturel et de la biodiversité**
- **L'insertion paysagère et patrimoniale**
- **L'évitement des nuisances sonores**
- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**
- **L'amélioration de la qualité de l'air.**

Face à ces enjeux, le maître d'ouvrage suit une logique d'évitement, de réduction et de compensation.

6. Le coût et le calendrier du projet

Véronique Lespinats rappelle le coût du projet, estimé à **25 millions d'euros**. Elle présente également le calendrier du projet après la concertation, de l'enquête publique jusqu'à la mise en service.

Et après ?



7. Les bénéfices du projet

Véronique Lespinats conclut cette présentation synthétique du projet en rappelant les bénéfices attendus de ce dernier :

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- La **réduction de la circulation** dans plusieurs secteurs de façon significative
- Le **renforcement des connexions** entre les territoires grâce à un accès facilité à l'A48 depuis le Sud
- La **facilitation de la traversée de Moirans**
- L'**amélioration de l'accès au nouvel hôpital** et aux équipements.



EN CHIFFRES

13 000

VÉHICULES PAR JOUR CAPTÉS
SUR LA NOUVELLE LIAISON À SA
MISE EN SERVICE,

15 300

VÉHICULES PAR JOUR CAPTÉS
SUR LA NOUVELLE LIAISON À
LONG TERME, SOIT 20 ANS
APRÈS SA MISE EN SERVICE.

8. La déambulation participative

Estelle Brasseur Brisset invite désormais les participants à se lever et à déambuler dans la salle dans laquelle sont disposés 3 pôles thématiques, chacun composé d'un panneau d'information et d'un panneau d'expression. Des représentants du Département et d'Ingérop, cabinet d'étude qui accompagne le CD38 sur ce projet, sont présents sur chaque pôle pour accompagner la prise d'information et favoriser les contributions des participants. Un quatrième stand d'information sur la vie du projet vient compléter les pôles thématiques.

Les participants se lèvent ainsi et se repartissent en 4 sous-groupes, tournant toutes les 15 minutes sur les différents pôles, afin que chacun puisse s'exprimer sur l'ensemble des thématiques.

POLE « ENVIRONNEMENT »

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

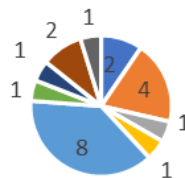


Le pôle « environnement » est animé par Anne-Sophie Robert du Département de l'Isère, Pierrick Cantarini d'Ingérop et Korentin Drulhe de l'agence Sennse. Il est composé d'un roll-up d'information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études ayant permis d'identifier les enjeux du projet, une carte illustrant la synthèse des enjeux écologiques identifiés et les premières mesures d'ERC (Eviter / Réduire / Compenser) envisagées pour répondre à ces enjeux.

Après s'être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d'ouvrage, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet. Le panneau contributif interrogeait les participants sur **3 questions** :

QUESTION n°1

Au-delà des enjeux décrits, identifiez-vous d'autres enjeux à prendre en compte ?



- Allègement du trafic
- Insertion paysagère
- Protection de la faune et de la flore
- Traitement des eaux
- Déchets routiers / pollution des sols
- Pollution de l'air
- Sécurité des piétons et cyclistes
- Réduction des nuisances

21 contributions ■ Autre

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

La majorité des répondants identifient **la protection de la faune et de la flore** comme l'enjeu principal en termes d'environnement. Selon eux, la liaison va permettre d'éviter l'écrasement de la petite faune aux abords des routes par le report du trafic mais également le retour de la biodiversité, notamment sur les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois ou encore le haut des coteaux de Moirans. Des points de vigilance sont toutefois soulevés quant au respect des corridors écologiques, afin que la route ne devienne pas un nouveau danger pour la biodiversité présente.

Le **traitement des déchets routiers** est le deuxième grand enjeu identifié par les participants. La moitié des répondants estiment que la liaison va permettre la réduction de ces déchets, quand l'autre moitié juge au contraire que cela va avoir un impact négatif sur le nombre de déchets aux abords des routes.

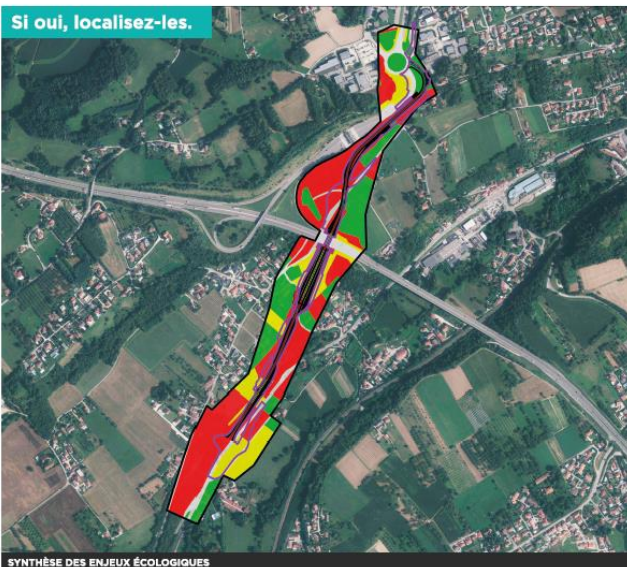
L'allègement du trafic et la **réduction des nuisances**, notamment sonores, ont également été soulignés comme des enjeux importants, les participants jugeant que le projet aura un effet bénéfique sur ces aspects.

4 autres contributions viennent compléter ces enjeux sur des thématiques différentes.

- Une personne s'interroge sur la **gestion des eaux pluviales** prévue sur la liaison, notamment à cause de la forte pente
- Une autre personne s'interroge quant à elle sur la **place des vélos sur la voie nouvelle**
- Concernant la **pollution de l'air**, un participant fait part de son inquiétude liée à la mortalité que cause la pollution atmosphérique
- Enfin, sur **l'insertion paysagère**, une contribution estime que le projet permettra la compensation naturelle des pâturages, zones cultivées, bois et jardins.

Identifiez-vous sur la carte d'autres impacts à éviter, réduire ou compenser ?

Si oui, localisez-les.



QUESTION n°2

7 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexes).

Invités à localiser sur la carte les impacts du projet, les participants ont majoritairement désigné **les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois** comme les axes qui connaissent le plus fort taux de mortalité de faune à cause du trafic routier. Pour la plupart, le projet va contribuer à réduire cette mortalité.

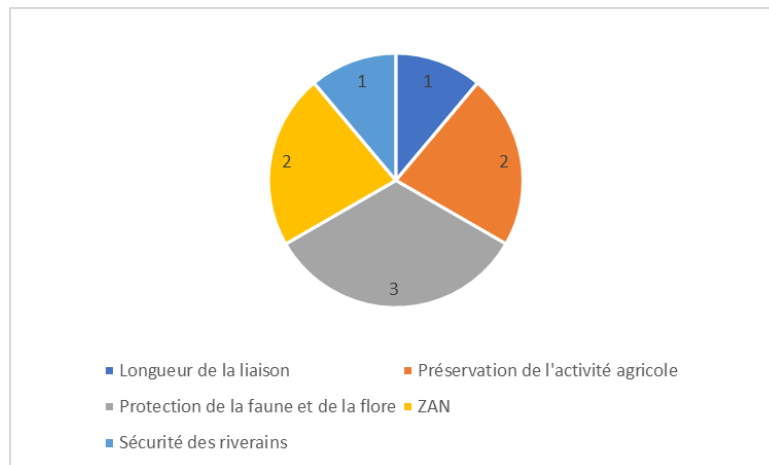
Des participants s'interrogent toutefois sur la façon dont cette faune pourra passer de l'est à l'ouest de la liaison en sécurité, en soulignant la présence de **trames de biodiversité sur le nord du secteur**, vers le

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

plateau du Verdun notamment.

QUESTION n°3

Quelles mesures compensatoires vous paraîtraient intéressantes à mettre en œuvre ?



9 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexes). Les participants ont pu proposer des pistes pour les mesures compensatoires à mettre en place pour le projet.

Une fois de plus, la **protection de la faune et de la flore** est l'argument principal souligné par les participants. Ces contributions demandent que les compensations liées à la destruction des habitats de certaines espèces, notamment identifiées par le Pic Vert (milan royal, moineau triquet, sangliers, blaireaux, écureuils...), soient conséquentes, afin de limiter les effets négatifs liés à la création de cette liaison.

La **préservation des zones agricoles** non urbanisées et le respect du ZAN figurent également parmi les mesures jugées importantes par les participants. La plantation d'arbres, la limitation de la bétonisation figurent parmi les préconisations émises.

Une contribution juge que la **sobriété de la longueur de la liaison** va permettre de contenir les effets pour l'environnement.

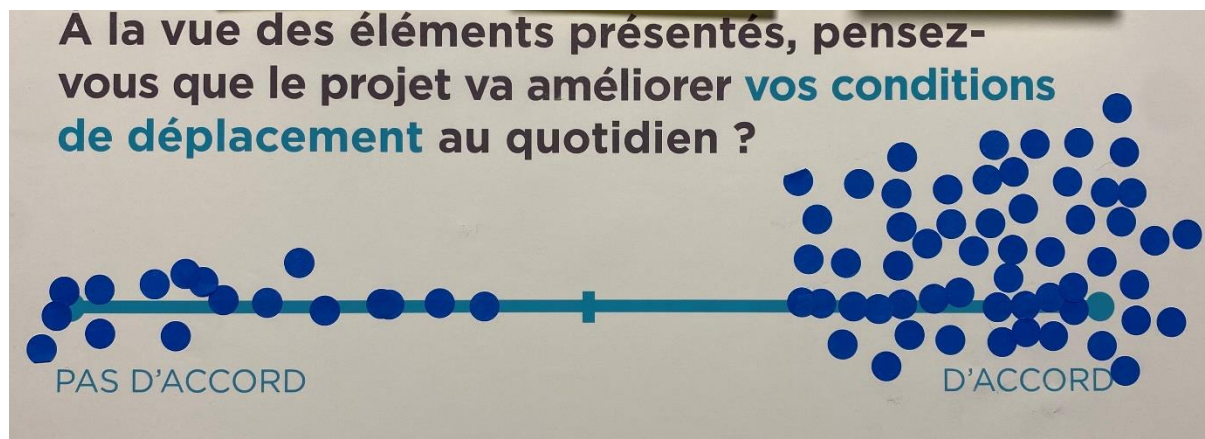
Enfin, la **sécurité sur la route du Ri d'Olon** est une fois de plus mentionnée.

POLE « USAGES »



Le pôle « usages » est animé par Véronique Lespinats et Charlotte Boissier du Département de l'Isère, François Éric Curnier d'Ingérop et Benjamin Kribs de l'agence Sennse. Il est composé d'un roll-up d'information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études de trafic réalisées et leurs résultats sur 3 cartes (temps de trajets gagnés, trafic capté). Deux encadrés sur la place des modes actifs et la place des transports collectifs viennent compléter ce panneau d'information. Après s'être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d'ouvrage, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet. Le panneau contributif interrogeait les participants sur **6 questions** :

QUESTION n°1



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Interrogés sur leurs conditions de déplacement, les participants ont majoritairement répondu que le projet allait améliorer cet aspect de leur quotidien (sur **73 gommettes, 56, soit 76% sont positives, et 17, soit 24% sont négatives**). **15 contributions écrites** (via post-it, cf. annexes) viennent compléter cette question.

Quatre d'entre elles font part d'inquiétudes par rapport à un potentiel **engorgement au niveau du giratoire de Champfeuillet** à la suite de la mise en service de la liaison. Pour ces participants, le giratoire est déjà saturé en heure de pointe et la liaison risque d'apporter encore plus de trafic sur cet axe.

Deux contributions estiment, quant à elle, que l'amélioration des conditions de circulation dans le territoire doit se faire par **l'investissement dans les mobilités douces** et non dans les routes, qui favorisent l'usage de la voiture. Deux autres contributions jugent que les infrastructures existantes suffisent et que la simple valorisation de l'autoroute A48 permettrait de résoudre les problématiques de circulation sur le territoire.

Trois contributions considèrent que le projet va permettre **d'améliorer la sécurité des riverains** des routes actuellement saturées et inadaptées à un trafic fort. Le report des camions notamment, qui peuvent entraîner l'arrachage de toitures pour les habitations riveraines, est souhaité par certains. Un participant qualifie cette liaison de « suite logique » au développement du territoire depuis 1975.

Cette question a toutefois suscité des interrogations, notamment sur la façon de rejoindre la RD1085 avec cette liaison, **la création ou non de voie de détresse** sur cet axe en pente et les **aménagements prévus pour dissuader les camions d'emprunter les routes du Ri d'Olon et du Grand Bois**.

QUESTION n°2



Les participants s'accordent majoritairement à dire que le projet va permettre de faciliter l'accès à l'hôpital (sur **70 gommettes, 88% sont positives (62)** et **12% sont négatives (8)**). **7 contributions écrites** viennent compléter cette question (via post-it, cf. annexes).

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Les contributions estiment que **la liaison actuelle avec l'hôpital sera améliorée par la mise en service du projet**, permettant un accès plus court, plus sécurisé et plus direct. L'accès à la gare et à la caserne de pompiers est également mentionné comme des conséquences positives du projet.

Une contribution estime toutefois que **la liaison n'améliorera pas l'accès à l'hôpital pour les ambulances, qui passent aujourd'hui par l'autoroute** ou en hélicoptère pour les urgences.

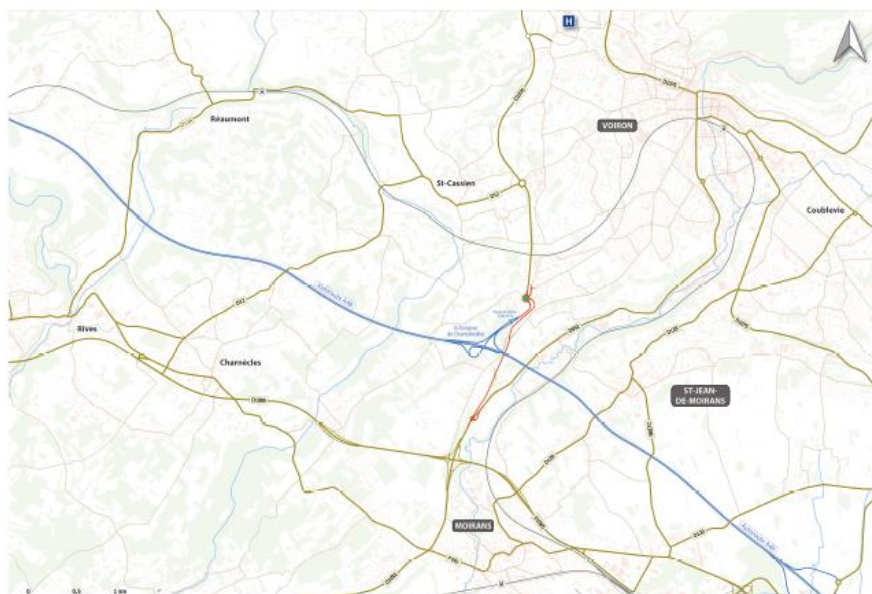
QUESTION n°3 et 4

Localisez sur la carte les axes qui, selon vous, sont **saturés** aujourd'hui.

Post-it orange

Localisez sur la carte les axes qui, selon vous, seront **fluidifiés** demain grâce au projet.

Post-it vert



Sur cette carte, les participants étaient invités à placer des post-it orange pour identifier les axes aujourd'hui saturés, puis des post-it verts pour les axes qui seront fluidifiés par le projet.

Pour les axes saturés, **24 post it orange** ont été placés, pour identifier 7 grands axes :

- La route du Ri d'Olon : 11 post it
- La route du Grand Bois : 5 post it
- La RD12, au niveau de Saint-Cassien : 3 post it
- La RD1085, au niveau de Moirans : 2 post it
- Charnècles : 1 post it
- Champfeuillet : 1 post it
- Voiron centre : 1 post it.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Les axes qui seront fluidifiés selon les participants correspondent globalement aux axes identifiés comme saturés aujourd'hui. **33 post-it verts** ont été placés :

- **La route du Ri d'Olon** : 14 post it
- **La route du Grand Bois** : 8 post it
- **Voiron centre** : 8 post it
- **Coublevie**, au niveau de la nationale : 1 post it
- **Moirans** : 1 post it
- **Champfeuillet** : 1 post it.

QUESTION n°5

Quelles sont vos attentes en matière de circulation à vélo ?

Les attentes en matière de circulation à vélo concernent principalement la **sécurisation des routes pour les cyclistes mais également les piétons**. Sur **17 contributions**, via des post-it (cf. annexes), **14 concernent cette problématique**. Aujourd'hui, les habitants ne se sentent pas en sécurité à vélo sur ces axes très fréquentés par les voitures et camions (route du Ri d'Olon, route du Grand Bois, giratoire de Champfeuillet, rue du Criel...). Les habitants déplorent que pour quelques kilomètres, l'usage de la voiture soit quasiment obligatoire. **6 de ces contributions jugent que la liaison va justement améliorer la sécurité des usagers à vélo et à pied** sur ces routes.

Les autres contributions mentionnent la **possibilité d'agrandir le parking relais de Champfeuillet** ou plus largement **d'élargir le Plan vélo de la CAPV**, afin d'avoir une offre cyclable forte sur le territoire.

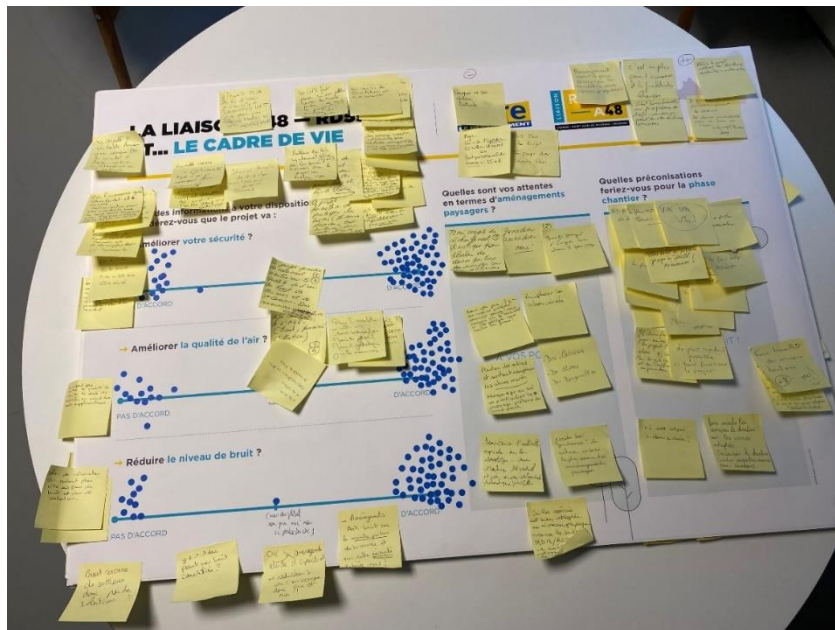
QUESTION n°6

Quelles sont vos attentes en matière de transports collectifs ?

11 contributions ont été déposées pour cette question. Ces contributions font part de deux attentes principales, à savoir favoriser le passage des bus sur les voiries du secteur et améliorer la liaison avec les arrêts de bus / gares du territoire. En effet, les participants soulignent que l'accès à la gare de Moirans est parfois compliqué en heure de pointe en voiture, voire impossible à vélo car trop dangereux. Les bus subissent également ces ralentissements, notamment au niveau de la rue du Criel ou de Champfeuillet. La possibilité de prendre le bus au niveau de Champfeuillet est par ailleurs une des remarques ressorties de ces contributions.

Concernant l'offre de transport elle-même, des contributions demandent le développement des transports en commun sur le territoire, ainsi que la possibilité de créer une carte unique pour les abonnements à ces mêmes transports.

POLE « CADRE DE VIE »



Le pôle « cadre de vie » est animé par Marie Pierre Fléchon du Département de l’Isère, Vincent Tessauro d’Ingérop et Estelle Basseur-Brisset de l’agence Sennse. Il est composé d’un roll-up d’information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études d’impact sur la qualité de l’air et sur le bruit, ainsi que les résultats obtenus. Il présente également les mesures envisagées pour l’insertion paysagère du projet. Après s’être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d’ouvrage du projet, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet. Le panneau contributif interrogeait les participants sur **5 questions** :

Question n°1

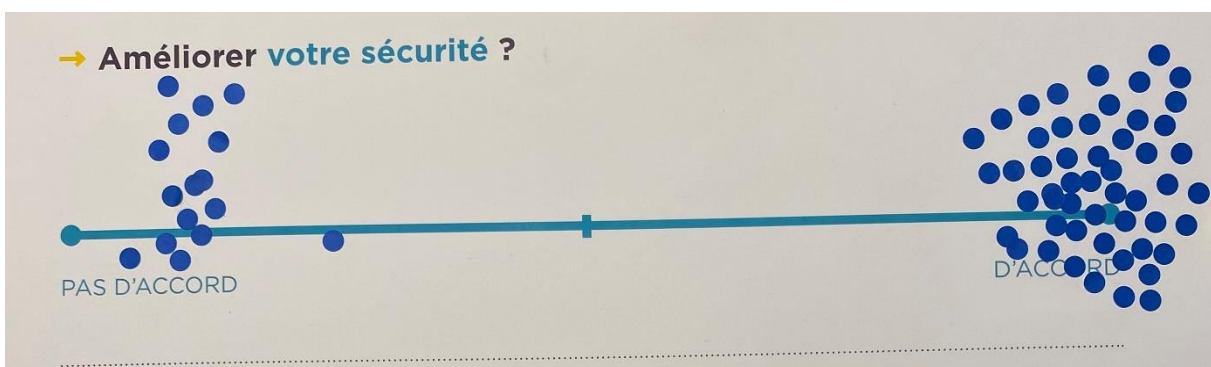
Au vu des informations à votre disposition, considérez-vous que le projet va :



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

La qualité de l'air est une des grandes thématiques de ce pôle. Majoritairement, les participants pensent que le projet va contribuer à améliorer la qualité de l'air sur le territoire, grâce au captage de 5000 véhicules par jour dans le centre de Voiron (**sur 63 gommettes, 12 sont négatives, soit 19%, 49 positives, soit 77% et 2 sont neutres, soit 3%**). Ces contributions sont accompagnées de 5 post-it, dont **3 considèrent, à l'inverse des autres, que le projet va entraîner une hausse de fréquentation des voitures sur le territoire** et ainsi contribuer à la dégradation de la qualité de l'air (via post-it, cf. annexes).

Question n°2



Sur les aspects sécuritaires, **51 (soit 76%) considèrent que le projet va améliorer la sécurité, 16 pensent le contraire (soit 24%). 20 contributions écrites** viennent apporter des arguments à ces positions (via post-it, cf. annexes).

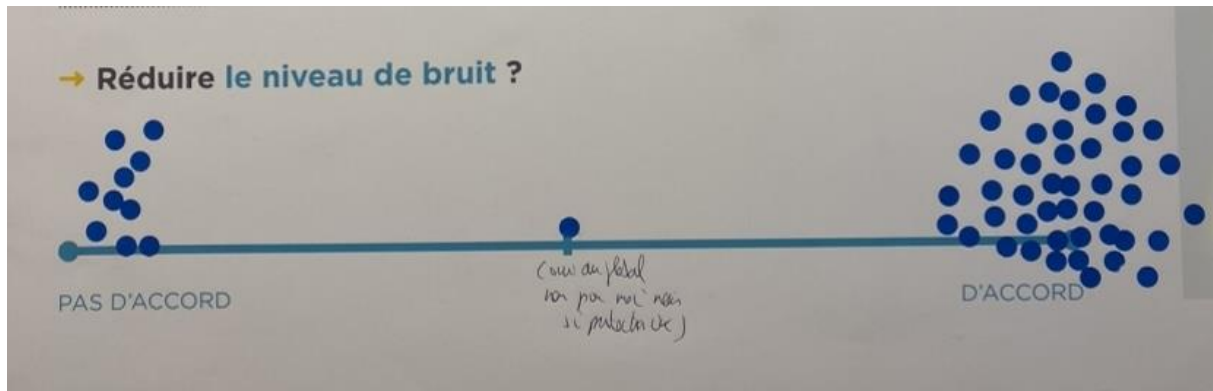
Plus de la moitié des contributions écrites (13 sur 20) abordent la sécurité des riverains. La majorité considère que le projet va permettre de désengorger les axes saturés et peu adaptés au trafic et de les reporter sur la liaison. Cette baisse du nombre de véhicules sur le territoire est perçue comme un signe de sécurité pour ces participants. Toutefois, 4 de ces contributions affirment l'inverse, avec un risque perçu de l'augmentation du nombre de voitures renvoyées vers Moirans ou le giratoire de Champfeuillet notamment.

La sécurité des cyclistes et piétons est une fois de plus abordée au travers de deux contributions, qui considèrent qu'il y a aujourd'hui peu d'options pour circuler à vélo sur ces axes et que le projet va contribuer à améliorer cela.

Deux autres contributions s'interrogent sur la prise en compte de la vitesse des poids lourds sur la liaison en pente, et sur la façon dont les GPS pourraient accompagner le report de ces engins des petits axes qu'ils empruntent aujourd'hui à la liaison.

Une dernière contribution souhaite que la **sécurisation de la route du Ri d'Olon** se fasse avant, pendant et après la phase chantier.

Question n°3



Concernant le niveau de bruit, 57 participants se sont exprimés. **A majorité (46, ou 80%), ils considèrent que le projet va permettre de réduire le niveau de bruit. 10 autres (soit 20%) considèrent à l'inverse que ce ne sera pas le cas. Une gommette est placée au centre**, exprimant un avis double (reconnaissance de la réduction du niveau de bruit de manière globale mais pas pour le cas particulier de la participante, qui reconnaît néanmoins que l'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier).

Les **7 contributions écrites** (via post-it, cf. annexes) qui accompagnent ces gommettes s'interrogent sur les mesures qui seront prises pour réduire le niveau de bruit. Certains estiment qu'une route supplémentaire engendrera fortement de nouvelles nuisances sonores et que les mesures d'évitement et de réduction sont par conséquent cruciales pour assurer le confort des riverains.

Question n°4

Quelles sont vos attentes en termes d'aménagements paysagers ?

9 contributions ont été déposées pour cette question (via post-it, cf. annexes). En termes d'aménagements paysagers, les participants ont majoritairement préconisé la plantation d'arbres et de plantes (oliviers, grenadiers, cerisiers, bougainvilliers). Ils demandent également de remplacer les arbres morts ou abattus dans le cadre du projet. Le respect de la faune et de la flore locales est également attendu.

Au-delà des aspects de biodiversité, des préconisations demandent le maintien de l'activité agricole sur les espaces non urbanisés.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Question n°5

Quelles préconisations feriez-vous pour la phase chantier ?

20 contributions ont été déposées pour cette question (via post-it, cf. annexes). **75% des contributions demandent que le chantier démarre le plus tôt possible et dure le moins longtemps possible**, afin de limiter les nuisances et de pouvoir profiter de la liaison le plus rapidement possible.

Les autres contributions préconisent de **faire travailler des entreprises locales pour la phase chantier**, et de **faire passer les camions sur des voiries adaptées**, afin de ne pas saturer davantage les axes identifiés comme saturés.

En tout, 163 post-it et 330 gommettes ont été déposés !

Les trois thématiques les plus ressorties de ces contributions sont la sécurité des riverains (23 post-it), la sécurité des cyclistes et des piétons (23 post-it) et la protection de la faune et de la flore (17 post-it).

9. Synthèse des pôles et conclusion

Les participants sont invités à se rasseoir après 1h de déambulation participative. Une synthèse à chaud des trois pôles est présentée par les animateurs, avant que soit annoncée la clôture de cette réunion publique, suivie d'un remerciement chaleureux de la participation des habitants et usagers et du rappel des modalités de concertation.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Liaison A48-RD592 :
Concertation sur l'aménagement de la liaison A48-RD592 et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Moirans

COMPTE-RENDU
Réunion publique d'information et d'échanges
Jeudi 7 décembre 2023, de 18h30 à 20h30, Moirans



CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Lieu : Salle Louis Barran, Moirans

Objet : Réunion publique d'information et d'échanges.

Intervenants en plénière :

- **Valérie Zulian**, Maire de Moirans
- **Bruno Cattin**, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- **Julien Polat**, Vice-Président en charge des finances et des politiques publiques du Département de l'Isère (remplace Bernard Perazio, Vice-Président en charge des mobilités et de la construction publique)
- **Marc Roux**, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
- **Véronique Lespinats**, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère

Pôle « vie du projet » :

Marc Roux, Chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
Guillaume Ribeaud, Conducteur d'opérations à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère

Pôle « environnement » :

Anne Sophie Robert, Chargée d'opérations du service Etudes Stratégies Investissement à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
Pierrick Cantarini, Chef de projet Acer Campestre
Korentin Drulhe, animateur - Sennse

Pôle « usages » :

Véronique Lespinats, Adjointe au chef du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
Charlotte Boissier, référente trafic déplacements du service Etudes Stratégies Investissement à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère
François Eric Curnier, Directeur de projets Infrastructures, Ville et Mobilités - Ingérop
Benjamin Kribs, animateur - Sennse

Pôle « cadre de vie » :

Marie-Pierre Fléchon, Directrice des mobilités du Département de l'Isère
Estelle Brasseur-Brisset, animatrice - Sennse
Vincent Tessauro, Chef de service - Ecoconception et Carbone- Ingérop

Durée de la réunion : 2h00, 18h30 - 20h30

Nombre de participants : 160 à 170 participants

Introduction

Estelle Brasseur Brisset, animatrice, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que cette réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation autour de la liaison A48-RD592, projet déjà concerté en 2017. Ce projet, porté par le Département de l'Isère en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, s'inscrit dans une concertation réglementaire poursuivant deux principaux objectifs :

- **La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Moirans,**
- **L'actualisation de la concertation de 2017.**

L'animatrice rappelle ainsi les différentes modalités de concertation disponibles pour les habitants (**registres en mairie et sur le site internet du Département et des communes, permanences d'information, atelier**). Cette réunion publique, sous un format de déambulation participative, représente, après celle du 15 novembre à Voiron, une de ces modalités d'échanges.

L'**animatrice** donne ensuite la parole aux élus.

Valérie Zulian, Maire de Moirans, remercie les participants pour leur présence et précise qu'elle attend de cette soirée des échanges constructifs, dans l'intérêt collectif, pour échanger sur un projet qui concerne le territoire.

Bruno Cattin, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, remercie la ville de Moirans et s'exprime à son tour sur le projet. Il rappelle que la liaison a fait l'objet d'un vote communautaire, au cours duquel les élus du territoire se sont déclarés majoritairement favorables. Ce projet permet, selon l' élu, de répondre aux trois piliers que sont le développement social, le développement durable et le développement économique. La liaison avec l'hôpital et les bassins d'activités au nord du territoire sont quelques-uns des bénéfices évoqués.

Julien Polat, Vice-Président du Département de l'Isère en charge des finances et de la contractualisation et Maire de Voiron, prend la parole, en excusant l'absence de Bernard Perazio. Il remercie également la ville de Moirans et rappelle l'historique du projet. Selon l' élu, le projet présenté aujourd'hui est une version plus courte, plus complexe techniquement mais moins impactante pour le territoire et les communes environnantes. Le Département de l'Isère tient à ce projet qui porte l'ambition de faciliter les déplacements sur le territoire.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

L'historique du projet

La parole est alors donnée à Marc Roux et Véronique Lespinats, du service Etudes Stratégie Investissements à la Direction des Mobilités du Département de l'Isère, pour la présentation synthétique du projet, de son contexte et de ses caractéristiques.

En complément du mot des élus, Marc Roux rappelle l'historique du projet depuis 2006 et les réflexions qui ont permis d'aboutir à une première phase de concertation en 2017. Cette concertation a permis d'aboutir à un bilan dans lequel le Département :

- A affirmé le choix de l'option de franchissement par un nouvel ouvrage, sous l'A48
- A prévu d'intégrer une variante de tracé plus éloignée du péage de Champfeuillet dans la suite de ses études
- A accepté d'acquérir des maisons à proximité de la voie nouvelle
- A affirmé que le tracé choisi serait affiné selon les enjeux soulevés.

Ce bilan a été **adopté en novembre 2017** par le Département de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Des études ont été relancées à la suite de cette phase, avant d'aboutir au projet qui est aujourd'hui soumis à une seconde phase de concertation.



Les caractéristiques du projet

Marc Roux présente la carte du projet, qui s'étend sur **1400 m** et traverse trois communes, à savoir **Voiron, Saint-Jean-de-Moirans et Moirans**. Un ouvrage de franchissement sous l'A48 vient compléter ce projet. Ce dernier mesurera **40 m de long et 11 m de large**.



Les objectifs du projet

Véronique Lespinats présente les **4 grands objectifs** de ce projet de liaison :

- **Limiter les trafics de transit** sur les voiries traversant les zones urbaines, réduire les nuisances pour les habitants et améliorer leur **sécurité**
- **Rabattre le trafic de transit sur le réseau autoroutier** en améliorant l'accessibilité du diffuseur de Champfeuillet depuis le Sud
- **Améliorer les liaisons transversales entre le Nord et le Sud** du Pays Voironnais et faciliter les échanges avec la Bièvre
- **Assurer une meilleure desserte des équipements** (hôpital, zones économiques...).

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

La déambulation participative

Estelle Brasseur Brisset invite désormais les participants à se lever et à déambuler dans la salle dans laquelle sont disposés 3 pôles thématiques, chacun composé d'un panneau d'information et d'un panneau d'expression. Des représentants du Département de l'Isère, d'Ingérop, cabinet d'étude qui accompagne le CD38 sur ce projet, et de Sennse, agence qui anime la concertation, sont présents sur chaque pôle pour accompagner la prise d'information et favoriser les contributions des participants, qui peuvent ainsi échanger en direct avec le porteur du projet et donner leur avis grâce à des outils participatifs variés et accessibles à tous. Un quatrième stand d'information sur la vie du projet vient compléter les pôles thématiques.

Les participants se lèvent ainsi et se répartissent en 4 sous-groupes, tournant toutes les 15 minutes sur les différents pôles, afin que chacun puisse s'exprimer sur l'ensemble des thématiques.

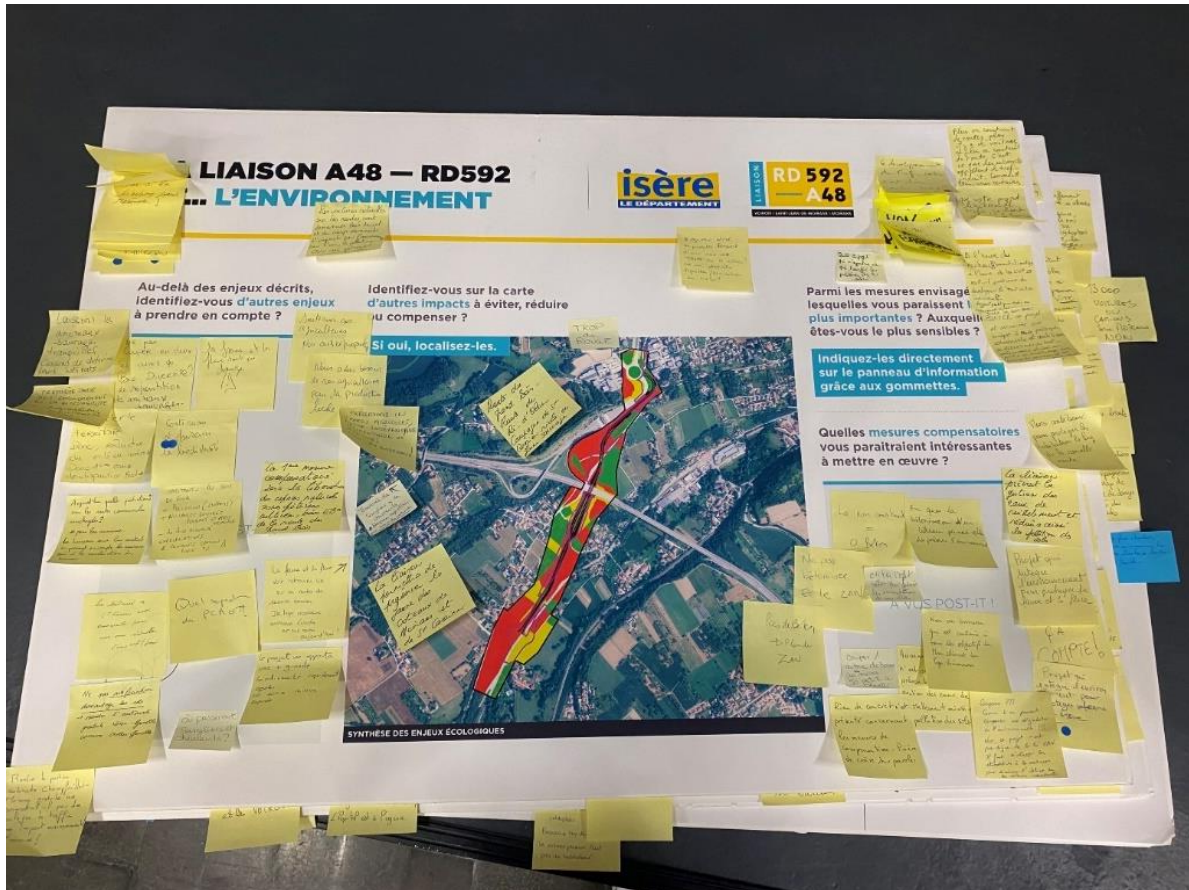
POINT D'ATTENTION

Au cours de cette déambulation participative, les participants de la réunion sont invités à contribuer sous forme de gommettes et post-it sur les panneaux prévus à cet effet. Ils peuvent ainsi faire part de leurs avis, questions et préconisations sur chaque thématique. Pour cadrer ce procédé, les règles du jeu sont préalablement présentées par l'animatrice.

Au cours de cette réunion, une de ces règles, à savoir « 1 gommette = 1 personne » n'a pas systématiquement été respectée. En effet, certains participants ont parfois utilisé plusieurs gommettes pour grossir les statistiques des questions fermées, visant à accentuer le curseur « d'accord / pas d'accord » pour certaines caractéristiques du projet. Bien que ces écarts aient été observés des deux côtés de ces curseurs, ils ont malgré tout pu fausser en partie les résultats de ces questions. Ces statistiques devront donc être considérées à titre indicatif.

Des post-it de couleur différente de ceux fournis par l'équipe d'animation ont également été retrouvés sur les panneaux et à divers endroits de la salle de réunion. Ils sont au nombre de 18 et contiennent tous des arguments préparés en amont de la réunion, remettant en cause l'opportunité du projet. Pour éviter de fausser le nombre de post-it déposés en tout au cours de la réunion, nous intégrons ces post-it dans le compte rendu et le bilan, en excluant toutefois les doublons.

POLE « ENVIRONNEMENT »



Le pôle « environnement » est animé par Anne-Sophie Robert du Département de l’Isère, Pierrick Cantarini d’Ingérop et Korentin Drulhe de l’agence Sensee. Il est composé d’un roll-up d’information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études ayant permis d’identifier les enjeux environnementaux du projet, une carte illustrant la synthèse des enjeux écologiques identifiés et les premières mesures d’ERC (Eviter / Réduire / Compenser) envisagées pour répondre à ces enjeux.

Après s’être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d’ouvrage, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet.

Le panneau contributif interrogeait les participants sur **3 questions** :

QUESTION n°1

Au-delà des enjeux décrits, identifiez-vous d'autres enjeux à prendre en compte ?

41 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexe).

La majorité des répondants (10) identifient **la protection de la faune et de la flore** comme l'enjeu principal en termes d'environnement. Selon certains, la liaison va permettre d'éviter l'écrasement de la petite faune aux abords des routes par le report du trafic mais également le retour de la biodiversité sur ces mêmes axes. Pour d'autres, la liaison va au contraire morceler les milieux naturels et impacter négativement la biodiversité présente.

Une autre majorité des contributions (8) ne mentionnent que **l'opportunité du projet** lui-même, sans davantage d'arguments. Il s'agit essentiellement de contributions « pour » ou « contre » le projet, avec une quasi-unanimité de post-it en faveur du projet (7 sur 8 post-it).

4 autres grands enjeux ressortent de ce pôle :

- **L'allègement du trafic** est souligné par certains comme l'un des grands bénéfices attendus du projet. L'une des contributions met notamment l'accent sur la traversée de Saint Cassien
- **La gratuité de l'autoroute** est mentionnée comme une alternative au projet, qui pourrait entraîner les mêmes bénéfices sans avoir à construire un nouvel ouvrage et artificialiser des terres
- Des habitants de Moirans craignent que le projet entraîne un **report des nuisances** (sonores, pollution) et notamment du trafic sur leur commune
- **L'expropriation de terres agricoles** dans le cadre du projet est également un argument d'opposition pour certains participants.

D'autres contributions, plus à la marge (1 ou 2 post-it), viennent compléter le panorama des enjeux du projet :

- Une contribution demande **l'interdiction des poids-lourds sur la liaison**
- Une contribution estime que la **liaison avec l'hôpital** est un faux problème
- Un participant souhaiterait que soient davantage développées **les mobilités douces** que les routes sur le territoire
- Une contribution demande le **respect du PCAET**
- Deux contributions considèrent que le **projet est « d'un ancien temps »** à l'heure du réchauffement climatique

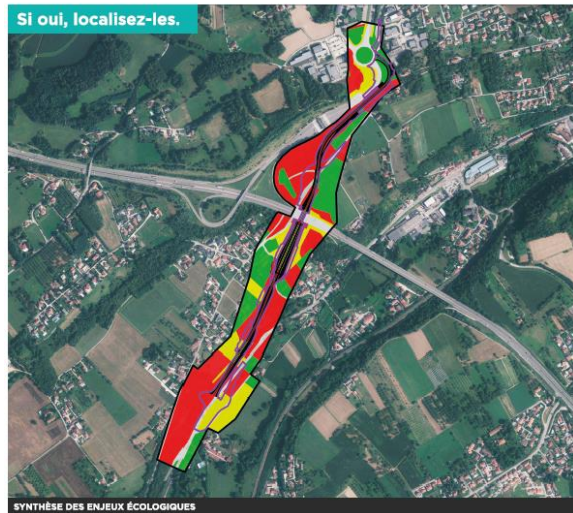
- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- Un participant s'inquiète du **trafic induit** par la présence d'une voie nouvelle sur le territoire. Pour ce dernier, plus il y a de routes, plus il y a de voitures
- Une contribution demande l'intégration d'une **voie cyclable sur la liaison**.

QUESTION n°2

Identifiez-vous sur la carte d'autres impacts à éviter, réduire ou compenser ?



4 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexe).

En réaction à la carte synthétisant les enjeux écologiques du projet, un participant souligne la forte présence de zones rouges, qualifiant des enjeux forts. Les autres contributions estiment justement que la liaison va permettre de faciliter la traversée par la faune des coteaux de Moirans et de Saint Cassien (sangliers, chevreuils) notamment au niveau des routes du Ri d'Olon et du Grand Bois.

QUESTION n°3

Quelles mesures compensatoires vous paraîtraient intéressantes à mettre en œuvre ?

15 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexe).

Le principal enjeu ressorti de cette question est le respect du ZAN et la non-bétonisation des espaces naturels. Pour ces participants, ce sujet représente une source d'interrogation voire d'opposition au projet.

La protection de la faune et de la flore est également l'un des principaux arguments soulignés par des participants. Ces derniers considèrent que le projet intègre bien les enjeux de biodiversité du territoire en rappelant leur importance.

D'autres contributions mettent en doute la faisabilité des compensations envisagées, à la vue des dégradations perçues du projet sur les espaces naturels du territoire. Ils regrettent ainsi le manque de propositions concrètes sur le sujet, ainsi que l'importance des mesures à mettre en place par rapport au projet.

Le traitement des eaux est également un enjeu qui interroge des participants, notamment à cause du ruissellement lié à la pente, qui risque selon eux de polluer les sols.

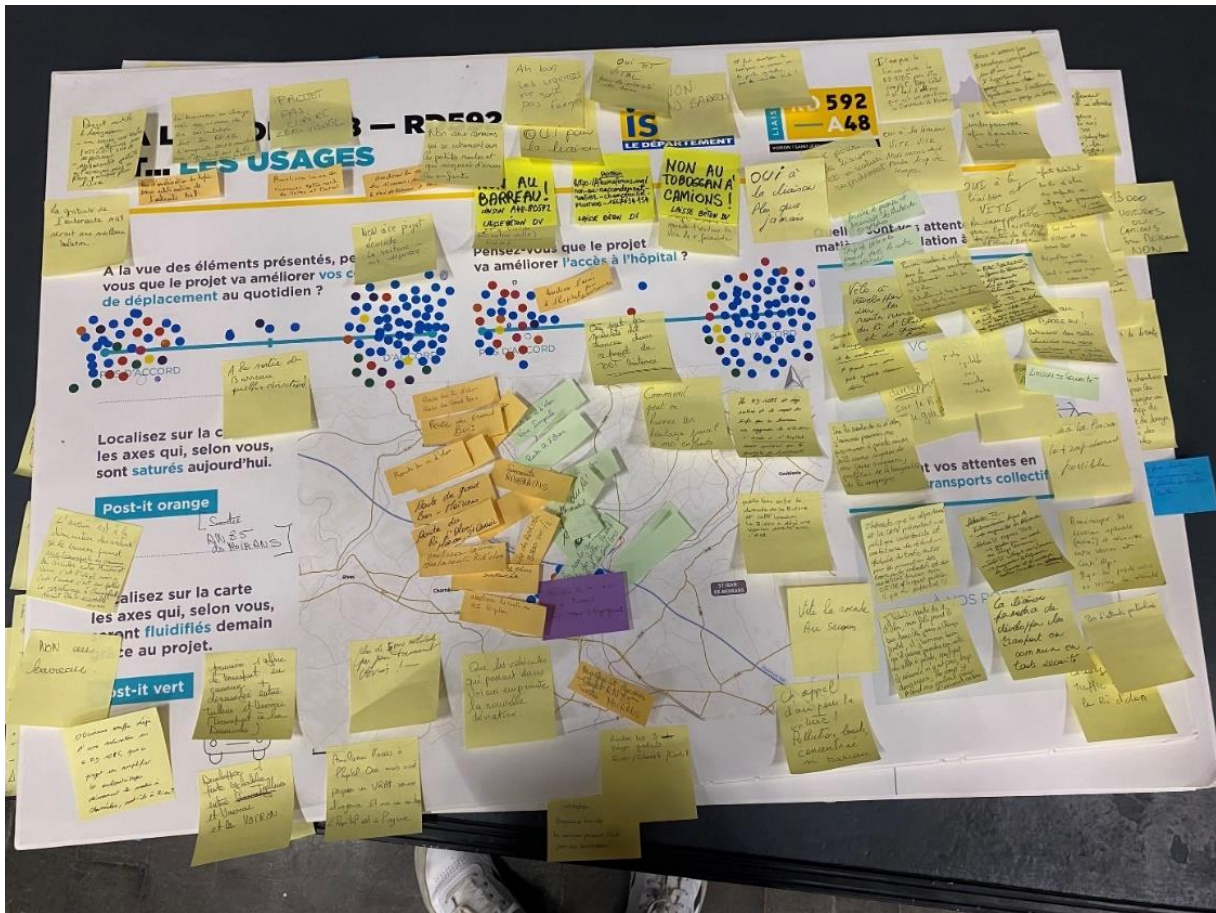
- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Une contribution considère que le projet est **contraire aux objectifs du Plan climat** du Pays Voironnais.

Une dernière contribution demande quant à elle que soient bien considérés des **aménagements anti-bruit le long de la liaison**.

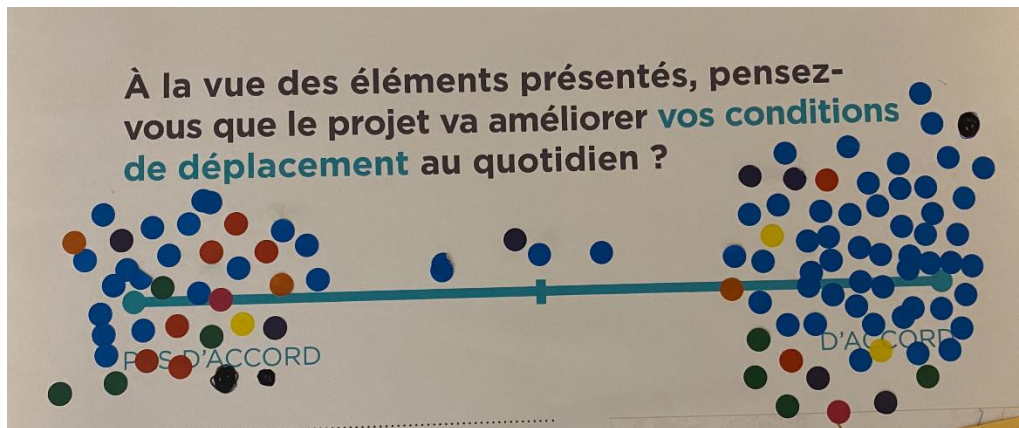
POLE « USAGES »



Le pôle « usages » est animé par Véronique Lespinats et Charlotte Boissier du Département de l'Isère, François Éric Curnier d'Ingérop et Benjamin Kribs de l'agence Sennse. Il est composé d'un roll-up d'information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études de trafic réalisées et leurs résultats sur 2 cartes (temps de trajets gagnés, trafic capté). Deux encadrés sur la place des modes actifs et la place des transports collectifs viennent compléter ce panneau d'information. Après s'être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d'ouvrage, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet.

Le panneau contributif interrogeait les participants sur **6 questions** :

QUESTION n°1



* Le nombre de gommettes est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)

Interrogés sur leurs conditions de déplacement, les participants ont pu exprimer si, selon eux, la liaison allait permettre d'améliorer leurs conditions de déplacement au quotidien ou non. Sur **106*** gommettes, **61% sont d'accord (65*)**, **3.7% (4*) sont neutres** et **34.9% (37*) ne sont pas d'accord**.

38 contributions écrites (via post-it, cf. annexe) viennent compléter cette question.

La grande majorité des post-it (15) contiennent des verbatims se positionnant **pour ou contre le projet**.

Les autres contributions abordent des caractéristiques du projet telles que la **sécurité** et le **trafic**. Les participants mettent l'accent sur la dangerosité de certains axes pour les riverains (route du Ri d'Olon, route du Grand Bois, centre de Voiron...) mais aussi pour les cyclistes et les piétons, pour lesquels ces routes sont aujourd'hui inadaptées car sur-fréquentées par les automobilistes. Pour la majorité (9 sur 15 post-it), le projet va permettre d'améliorer la sécurité sur ces axes, en réduisant le trafic qui y circule. Toutefois, une contribution évoque le trafic induit que pourrait ramener cette liaison en estimant notamment une hausse de 10% sur la route du Ri d'Olon.

Diverses contributions viennent compléter les arguments des participants, notamment pour ceux se prononçant en défaveur de la réalisation de la liaison :

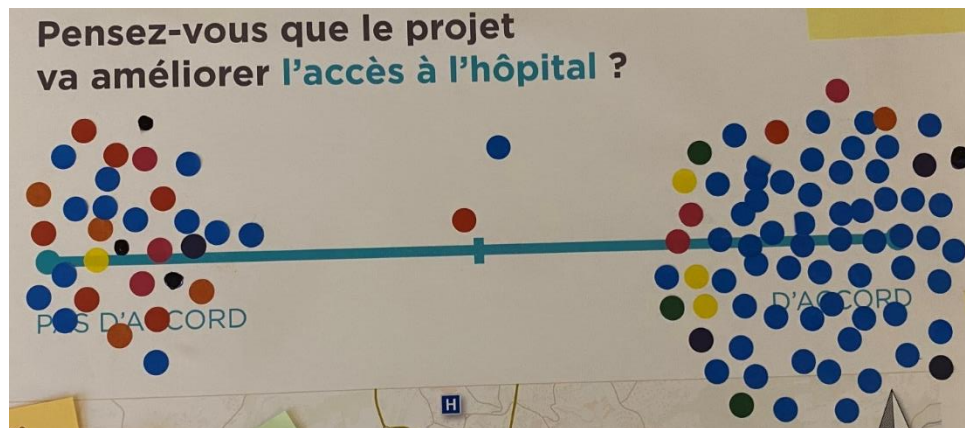
- Trois contributions estiment que la gratuité de l'autoroute représente une meilleure alternative au projet
- Une contribution estime que les commerces de Moirans seront en berne à cause du projet
- Deux contributions estiment que la liaison concentrera la pollution locale et que le projet est « dépassé »

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- Deux contributions craignent un report du trafic vers Moirans, notamment au niveau de la RD1085
- Deux contributions estiment que l'A48 remplit déjà le rôle de liaison du Nord au Sud du territoire.

QUESTION n°2



* Le nombre de gommettes est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)

Un autre curseur interrogeait les habitants sur leur perception de l'impact du projet sur la liaison avec l'hôpital : sur **104*** gommettes, **68% sont d'accord (71*)**, **2% sont neutres (2*)** et **30% ne sont pas d'accord (31*)**.

4 contributions écrites viennent compléter cette question (via post-it, cf. annexe). Deux contributions critiquent le **fonctionnement du service d'urgence** de l'hôpital. Une contribution estime que la liaison va **faciliter l'accès à l'hôpital**, une autre considère au contraire que la liaison va saturer la RD1085 et que la **gratuité de l'autoroute entre Grenoble et Rives** permettrait d'améliorer cet accès.

QUESTION n°3 et 4

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

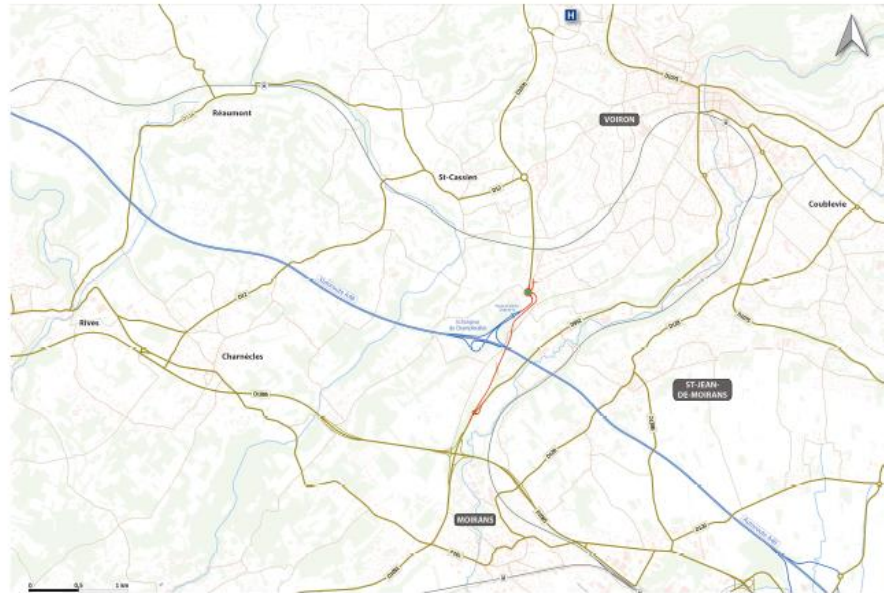
CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Localisez sur la carte les axes qui, selon vous, sont **saturés** aujourd'hui.

Post-it orange

Localisez sur la carte les axes qui, selon vous, seront **fluidifiés** demain grâce au projet.

Post-it vert



Sur cette carte, les participants étaient invités à placer des post-it orange pour identifier les axes aujourd'hui saturés, puis des post-it verts pour les axes qui seront fluidifiés par le projet (cf. annexes).

Pour les axes saturés, **26 post it orange** ont été placés pour identifier 7 grands axes :

- La **route du Ri d'Olon** : 13 post it
- La **route de Champfeuillet** : 4 post it
- La **route du Grand Bois** : 3 post it
- **Voiron centre** : 3 post it
- **La RD12**, au niveau de Saint Cassien : 2 post it
- Le **quartier Saint Jacques** (sortie de Moirans) : 1 post it.

Les principaux axes qui seront fluidifiés (route du Ri d'Olon et du Grand Bois), selon les participants, correspondent globalement aux axes identifiés comme saturés aujourd'hui, bien que ces post it soient présents en moins grand nombre. **14 post-it verts** ont été placés :

- **La route du Ri d'Olon** : 7 post it
- **La route du Grand Bois** : 3 post it
- **La RD592** : 2 post it
- **La voie impériale** : 1 post it
- **La route de la côte des filles** : 1 post it.

QUESTION n°5

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Quelles sont vos attentes en matière de circulation à vélo ?

13 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexe).

Les attentes en matière de circulation à vélo concernent principalement la **sécurisation des routes pour les cyclistes mais également les piétons**. Les participants soulignent la dangerosité des axes tels que la route du Ri d'Olon et du Grand Bois pour les piétons et cyclistes qui souhaitent y passer. Pour certains, la liaison va permettre d'améliorer la sécurité sur ces routes. D'autres déplorent l'absence de **piste cyclable** sur la liaison, solution qui selon eux contribuerait davantage à la sécurisation des vélos sur le territoire. Des pistes cyclables entre Voiron et Tullins ont notamment été citées.

Au global, des participants **regrettent que ne soient pas davantage développées ces mobilités douces sur le territoire** au profit de routes nouvelles.

QUESTION n°6

Quelles sont vos attentes en matière de transports collectifs ?

9 contributions ont été déposées pour cette question, via des post-it (cf. annexe).

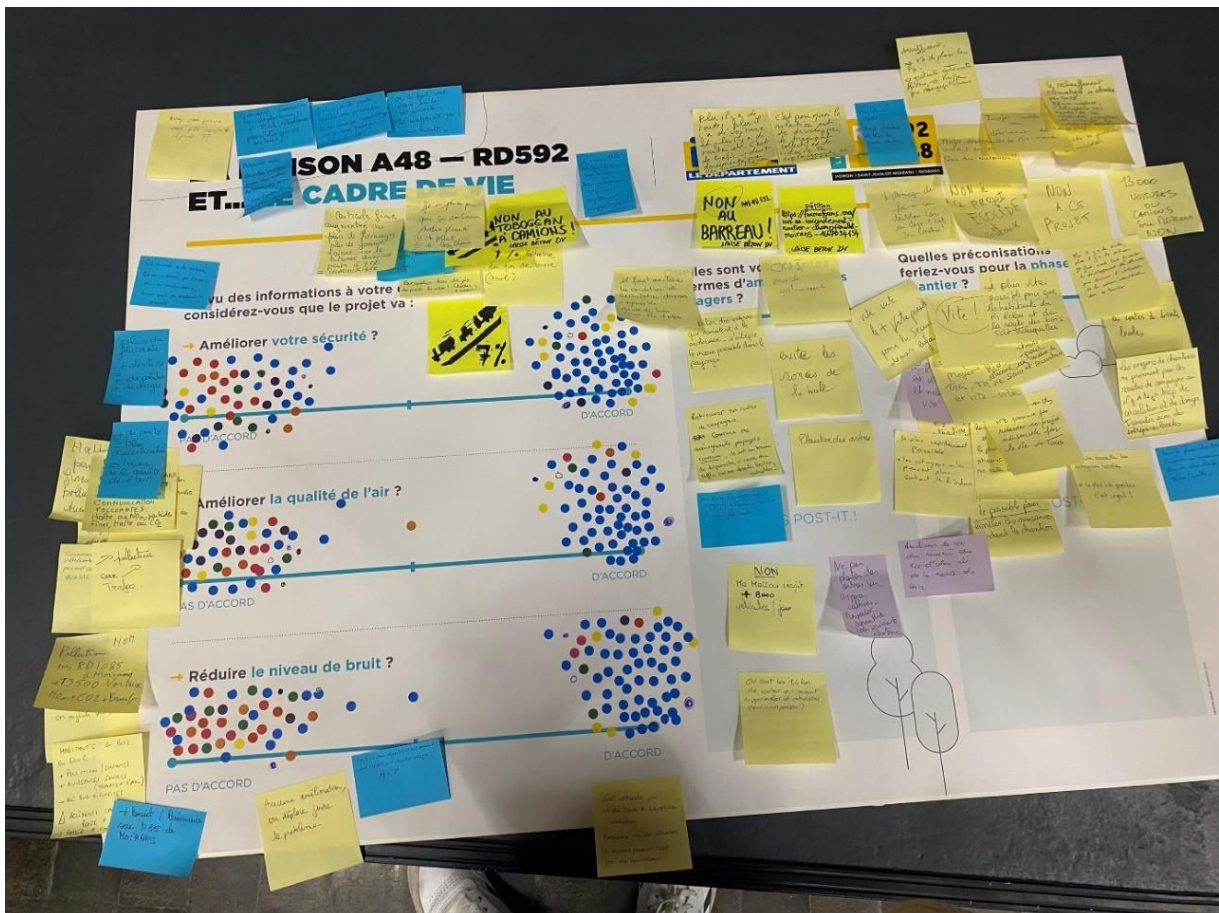
A la manière des déplacements à vélo, la majorité des contributions font part de la volonté des habitants de voir **développer davantage d'offres de transports collectifs** sur le territoire (lignes de bus, covoiturage). Ont notamment été citées les **lignes A (Tullins-Voiron) et X02 (Voiron – Grenoble)**, avec une volonté de voir augmenter leur fréquence.

La sécurité des piétons et des cyclistes est encore une fois ressortie des échanges. Des participants souhaitent pouvoir se rendre aux arrêts de bus / trains sans avoir à traverser des axes dangereux (route du Ri d'Olon notamment). Pour certains, le projet facilitera ces déplacements.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

POLE « CADRE DE VIE »



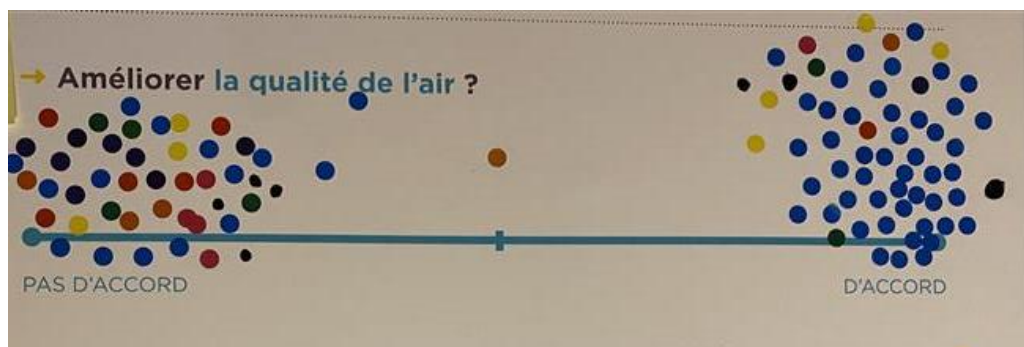
CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Le pôle « cadre de vie » est animé par Marie Pierre Fléchon du Département de l'Isère, Vincent Tessauro d'Ingérop et Estelle Brasseur-Brisset de l'agence Sennse. Il est composé d'un roll-up d'information sur cette thématique, présentant la méthodologie des études d'impact sur la qualité de l'air et sur le bruit, ainsi que les résultats obtenus. Il présente également les mesures envisagées pour l'insertion paysagère du projet. Après s'être informés en lisant ces panneaux et en échangeant avec le maître d'ouvrage du projet, les participants ont pu faire part de leurs contributions et questions sur un panneau prévu à cet effet.

Le panneau contributif interrogeait les participants sur **5 questions** :

Question n°1

Au vu des informations à votre disposition, considérez-vous que le projet va :



* Le nombre de gommettes est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)

La qualité de l'air est l'une des grandes thématiques de ce pôle. On observe de nombreuses contributions des deux côtés du curseur, montrant que cette thématique est sujet à débat : **sur 109* gommettes, 43% (47*) ne sont pas d'accord, 1% (1*) est neutre et 56% (61*) sont d'accord avec le fait que le projet va améliorer la qualité de l'air.**

19 contributions viennent appuyer ces positions (via post-it, cf. annexe).

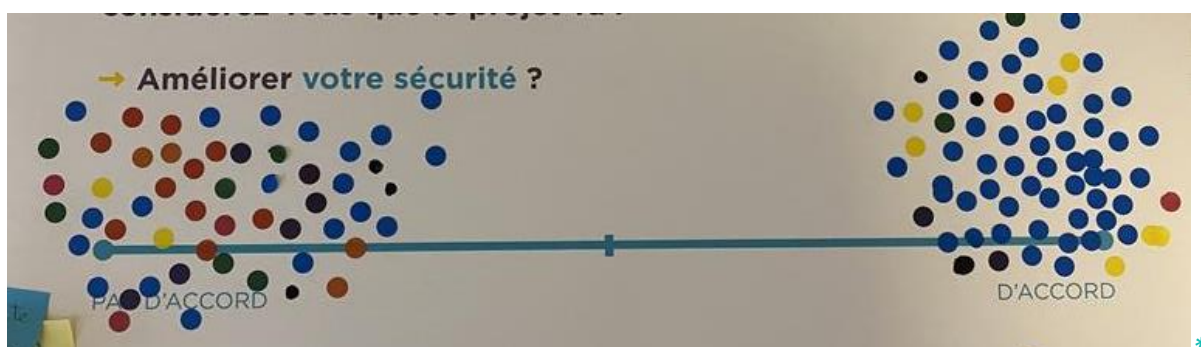
La majorité des contributions post it (16) soulignent l'impact négatif que le projet aurait sur la qualité de l'air. Plusieurs arguments ressortent de ces contributions :

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

- Des contributions estiment qu'une route va forcément entrainer une hausse du trafic (trafic induit) et ainsi une hausse des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (Nox, CO2, particules fines)
- Des participants estiment que l'A48 remplit déjà la fonction de la liaison et que sa gratuité devrait être étudiée
- D'autres contributions craignent un report des véhicules en direction de Moirans
- Deux contributions considèrent au contraire que le projet va permettre de sortir les voitures des axes inadaptés.

Question n°2



* Le nombre de gommettes est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)

Sur les aspects sécuritaires, **55% (68*)** des participants considèrent que le projet va améliorer leur sécurité, **45% (56*)** pensent le contraire.

17 contributions écrites viennent apporter des arguments à ces positions (via post-it, cf. annexe).

La majorité des contributions écrites (10) font part de **craintes vis-à-vis de la sécurité** sur le territoire avec la liaison. La crainte du **trafic induit** par la présence de l'ouvrage et du potentiel **report du trafic vers Moirans** est une source de contestation du projet pour certains. De plus, des participants estiment que la **vitesse de circulation** sur cet axe couplée à la pente risque d'entrainer une hausse de l'accidentalité sur le territoire. Une contribution précise toutefois que l'inclinaison des rampes PMR est, selon la norme, de 5%, inclinaison peu éloignée des 7% de pente prévue pour la liaison.

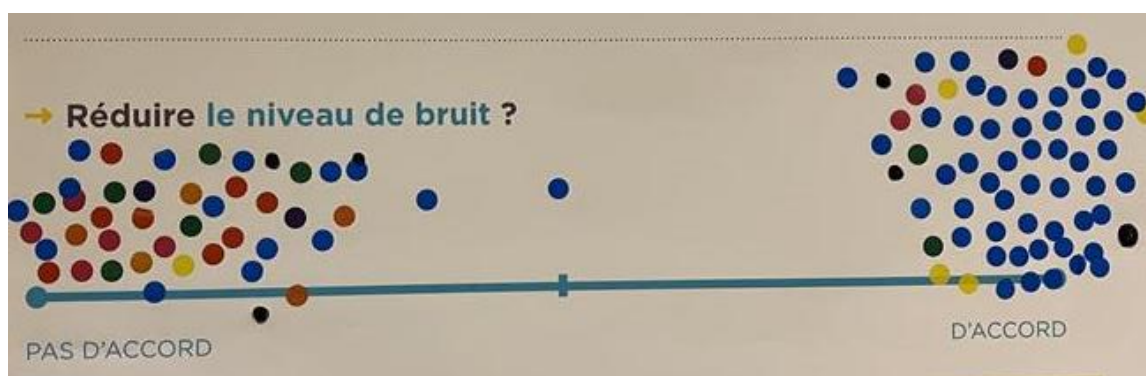
Une contribution souhaite que soit intégrée une **voie de détresse** en fin de voirie.

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Des contributions mentionnent la volonté de certains de voir davantage **d'investissements dans les mobilités douces et transports collectifs**, avec notamment le développement de voies cyclables.

Question n°3



** Le nombre de gommettes est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)*

Concernant le niveau de bruit, **111 participants** se sont exprimés. On observe une fois de plus de nombreuses contributions de part et d'autre du curseur : **40.5% (45*) ne sont pas d'accord, 1% (1*) est neutre et 58,5% (65*) des gommettes sont d'accord avec le fait que le projet va réduire le niveau de bruit.**

5 contributions écrites accompagnent ces gommettes (via post-it, cf. annexe).

Les contributions écrites considèrent que la liaison va entraîner une hausse du bruit par le report des nuisances sur la commune de Moirans. Une contribution demande une voie de détresse sur la liaison. Enfin, une dernière contribution estime que la fin de contournement de Voiron existe déjà au travers de l'A48.

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Question n°4

Quelles sont vos attentes en termes d'aménagements paysagers ?

8 contributions ont été déposées pour cette question (via post-it, cf. annexe). En termes d'aménagements paysagers, les participants ont majoritairement préconisé la **plantation d'arbres**, notamment des espèces résistantes aux sécheresses. Les participants souhaitent que le projet **s'intègre au mieux dans le paysage de campagne** du territoire, tout en **évitant les espaces cultivés** pour la mise en place de ses compensations environnementales.

Question n°5

Quelles préconisations feriez-vous pour la phase chantier ?

16 contributions ont été déposées pour cette question (via post-it, cf. annexe). La quasi-totalité des contributions veulent que le **projet se fasse le plus vite possible** et que **la phase chantier dure le moins longtemps possible**. **L'implication d'entreprises locales** dans la phase chantier est également demandée par certains. Enfin, des habitants souhaitent que **les engins de chantier évitent les routes de dessertes locales** pendant les travaux, afin de ne pas accentuer les problématiques actuelles de saturation et de dangerosité pour les riverains, piétons et cyclistes.

En tout, 228* post-it et 554* gommettes ont été déposés !

L'opportunité du projet a été abordée dans 36 contributions, soit 16% des contributions. On observe autant de contributions contestant son opportunité que de contributions la valorisant (17 post-it de part et d'autre ainsi que 2 contributions neutres). Les autres thématiques les plus évoquées sont le trafic (19 post it), la sécurité des riverains (17 post it), le développement des modes doux et transports collectifs (17 post it) et la protection de la faune et de la flore (16 post it).

** Le nombre de gommettes et de post it est à considérer à titre indicatif (voir point d'attention)*

- AMENAGEMENT DE LA LIAISON A48-RD592 ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOIRANS

CONCERTATION DU 13 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2023

Synthèse des pôles et conclusion

Les participants sont invités à se rasseoir après 1h de déambulation participative. Une synthèse à chaud des trois pôles est présentée par les animateurs, avant que soit annoncée la clôture de cette réunion publique, suivie d'un remerciement chaleureux de la participation des habitants et usagers et du rappel des modalités de concertation.

En fin de séance, une vingtaine de participants ont toutefois manifesté leur envie de débattre de manière collective en plénière et ont vivement regretté que cette option ne soit pas proposée. L'animatrice a rappelé le déroulé de la réunion, évoqué en début de rencontre : les participants ont pu débattre en direct sur les stands thématiques prévus à cet effet et faire part de leurs contributions auprès des équipes et élus présents sur place, ainsi que sur les panneaux prévus à cet effet ; panneaux qui permettaient de surcroit la participation facilitée de tous, participation écrite notamment, certains ne souhaitant pas toujours s'exprimer à l'oral en plénière, sachant de plus que chaque post-it serait retranscrit et analysé.

LIAISON

RD 592
— **A48**

VOIRON | SAINT-JEAN-DE-MOIRANS | MOIRANS



LIAISON A48-RD592

ATELIER BIODIVERSITE- LE 29 NOVEMBRE 2023 – SAINT-JEAN-DE-MOIRANS

isère
LE DÉPARTEMENT

Les objectifs de la concertation

Cette concertation réglementaire contribue à :

- > Mettre en compatibilité le projet avec le plan local d'urbanisme (PLU) de Moirans
- > Actualiser la concertation de 2017

Comment s'informer et s'exprimer ?



Consultez le dossier de concertation

En mairie des 3 communes et à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)



Formulez vos remarques et observations

- > Sur les registres de concertation, disponibles en mairie des 3 communes et à la CAPV
- Sur le registre numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592>



Participez aux réunions publiques

Voiron - Le 15 novembre à 18h30

Moirans – Le 7 décembre à 18h30

Atelier biodiversité

Saint-Jean-de-Moirans - Mercredi 29 novembre



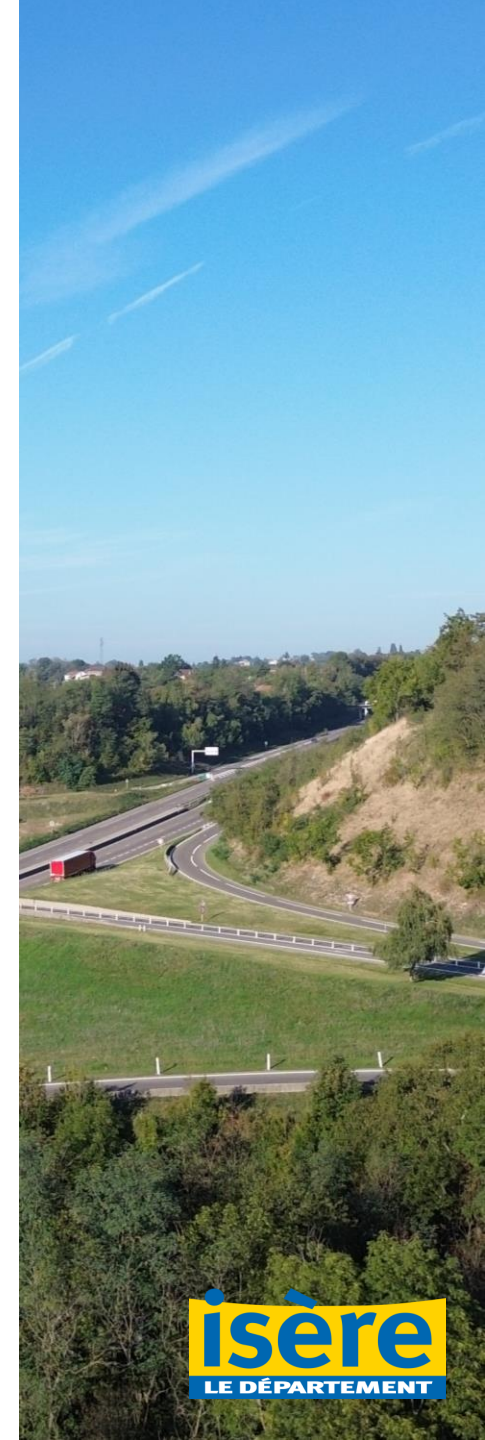
Posez vos questions lors des permanences

Moirans : le mercredi 22 novembre,
de 17h à 19h, en mairie

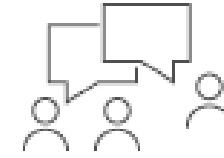
Saint-Jean-de-Moirans : le mardi 5 décembre,
de 17h à 19h, en mairie

Voiron : le lundi 11 décembre,
de 17h à 19h, en mairie

La liaison A48-RD592 : l'historique du projet



Enseignements de la concertation de 2017



La concertation de 2017 a permis d'aboutir à un bilan dans lequel le Département :

- > A affirmé le choix de l'option de franchissement par un nouvel ouvrage, sous l'A48
- > A prévu d'intégrer une variante de tracé plus éloignée du péage de Champfeuillet dans la suite de ses études
- > A accepté d'acquérir des maisons à proximité de la voie nouvelle
- > A affirmé que le tracé choisi serait affiné selon les enjeux soulevés

Ce bilan a été adopté en novembre 2017 par le Département de l'Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

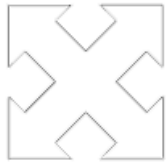
La liaison A48-RD592 : 4 objectifs principaux



Limitier les trafics de transit sur les voiries traversant les zones urbaines, réduire les nuisances pour les habitants et améliorer leur **sécurité**



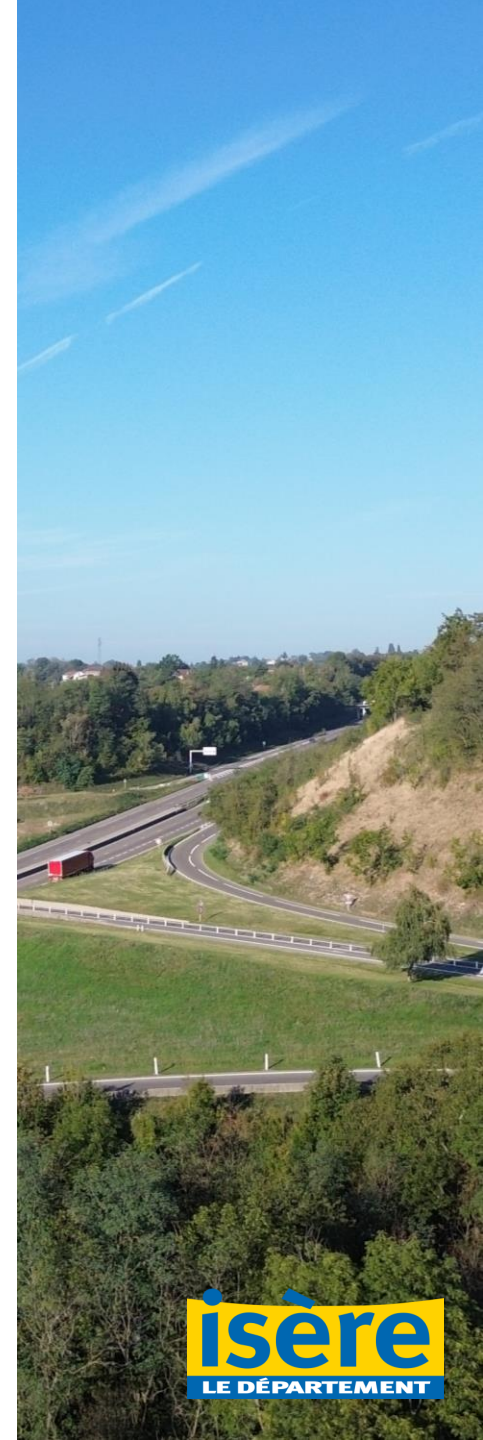
Rabattre le trafic de transit sur le réseau autoroutier en améliorant l'accessibilité du diffuseur de Champfeuillet depuis le sud



Améliorer les liaisons transversales entre le nord et le sud du Pays Voironnais et faciliter les échanges avec la Bièvre



Assurer une meilleure desserte des équipements (hôpital, zones économiques,...)

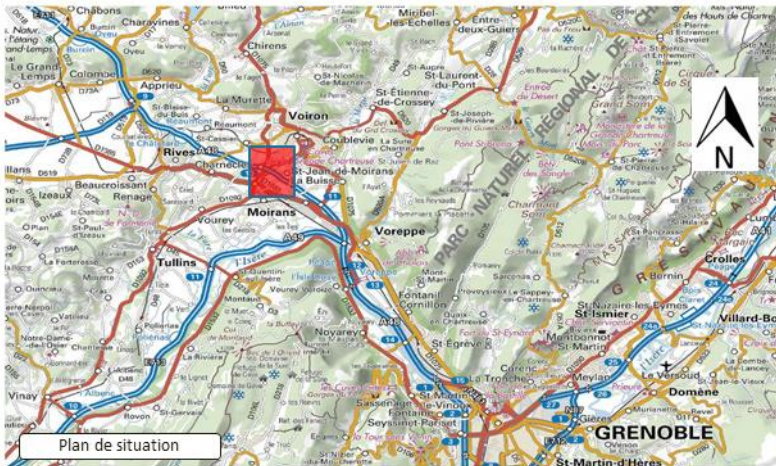
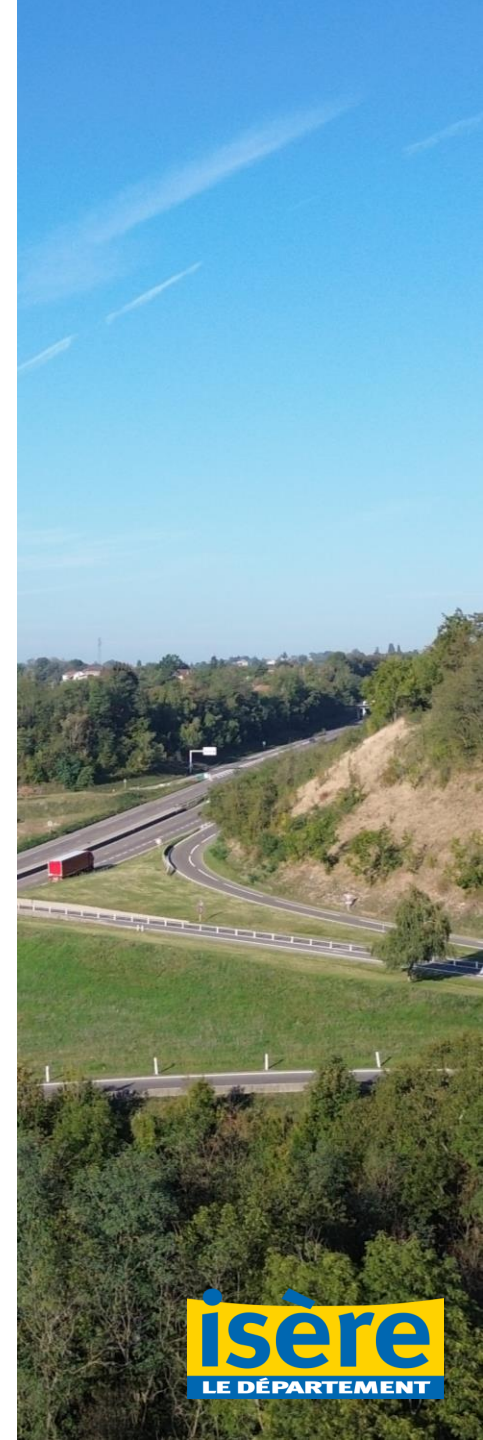


La liaison A48-RD592 : 1 projet, 3 communes

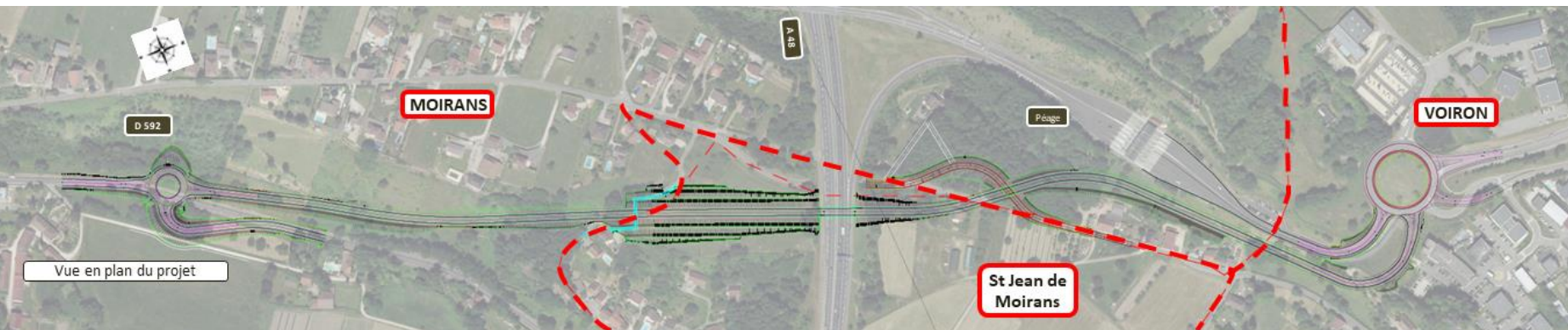
Partant du giratoire de Champfeuillet sur l'A48, la liaison s'étend sur environ **1400m** vers le sud, pour rejoindre la RD592, environ 90m de dénivelé plus bas. Le projet concerne ainsi 3 communes :

- > **Voiron**
- > **Moirans**
- > **Saint-Jean-de-Moirans**

Un ouvrage d'art sous l'A48 permettra d'assurer son franchissement. Ce dernier mesurera **40m de long, 11m de large**.



Plan de situation

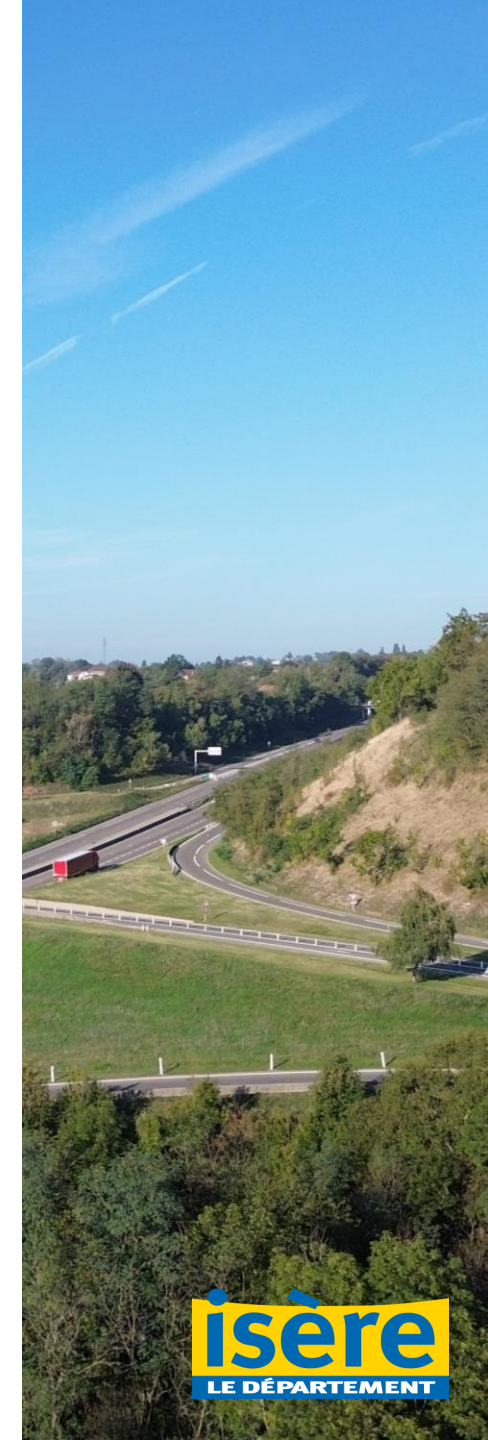


Vue en plan du projet

Le coût et le calendrier du projet

Le coût prévisionnel du projet est estimé à **25M€**

Et après ?



Les bénéfices du projet

- Rabattre le trafic de transit sur A 48 en amont des zones urbaines et des sections congestionnées;
- Limiter les trafics de transit sur les voiries secondaires ou de desserte et faciliter la réalisation d'aménagements de nature à apaiser le trafic dans les bourgs et les secteurs urbanisés;
- Garantir une desserte fiable du nouvel hôpital et des équipements structurants situés au nord de Voiron (campus de la Brunerie, zone économique des blanchisseries,...) ;
- Améliorer le maillage du réseau viaire et les liaisons entre le nord et le sud du Pays Voironnais.



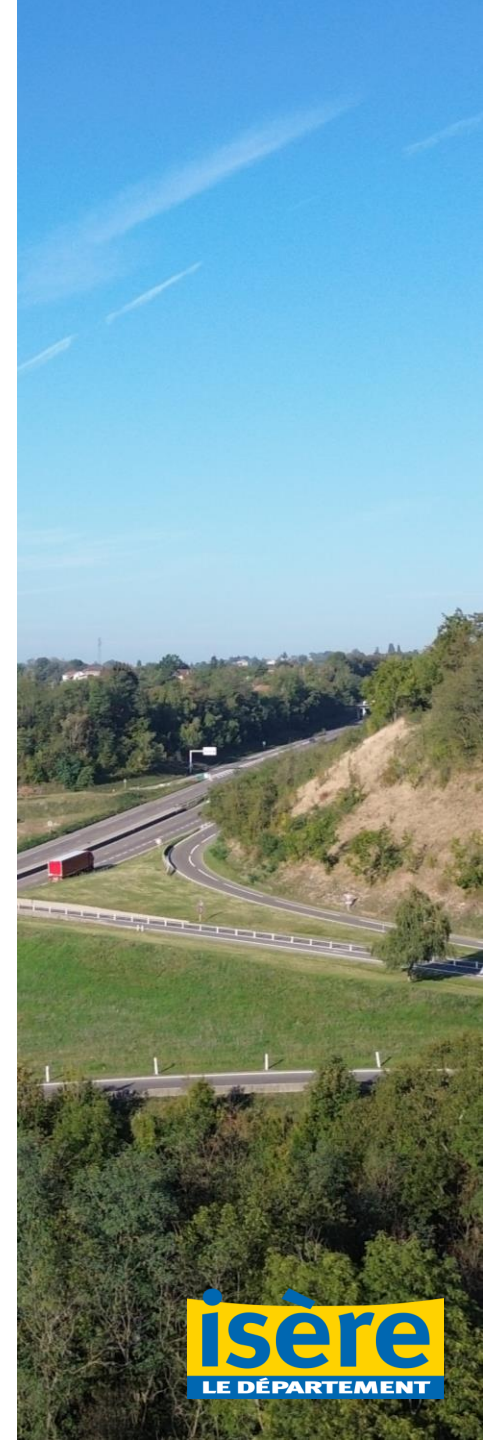
EN CHIFFRES

13 000

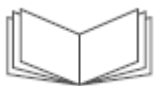
VÉHICULES PAR JOUR CAPTÉS
SUR LA NOUVELLE LIAISON À SA
MISE EN SERVICE,

15 300

VÉHICULES PAR JOUR CAPTÉS
SUR LA NOUVELLE LIAISON À
LONG TERME, SOIT 20 ANS
APRÈS SA MISE EN SERVICE.



Les modalités de concertation



Consultez le dossier de concertation

En mairie des 3 communes et à la
Communauté d'Agglomération du Pays
Voironnais (CAPV)



Participez aux réunions publiques

Moirans – Le 7 décembre à 18h30

Atelier biodiversité

Saint-Jean-de-Moirans - Mercredi 29 novembre



Formulez vos remarques et observations

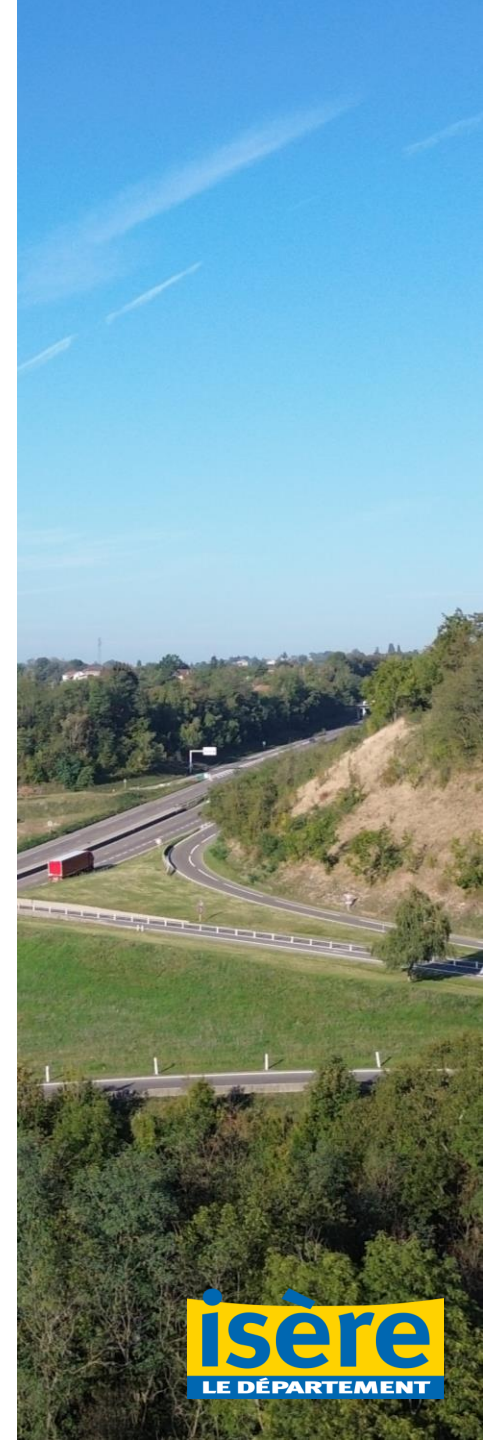
- > Sur les registres de concertation, disponibles en
mairie des 3 communes et à la CAPV
- Sur le registre numérique :

**[https://www.registre-
numerique.fr/liaison-a48-rd592](https://www.registre-numerique.fr/liaison-a48-rd592)**



Posez vos questions lors des permanences

- Moirans** : le mercredi 22 novembre,
de 17h à 19h, en mairie
- Saint-Jean-de-Moirans** : le mardi 5 décembre,
de 17h à 19h, en mairie
- Voiron** : le lundi 11 décembre,
de 17h à 19h, en mairie



> Phase préliminaire d'analyse bibliographique :

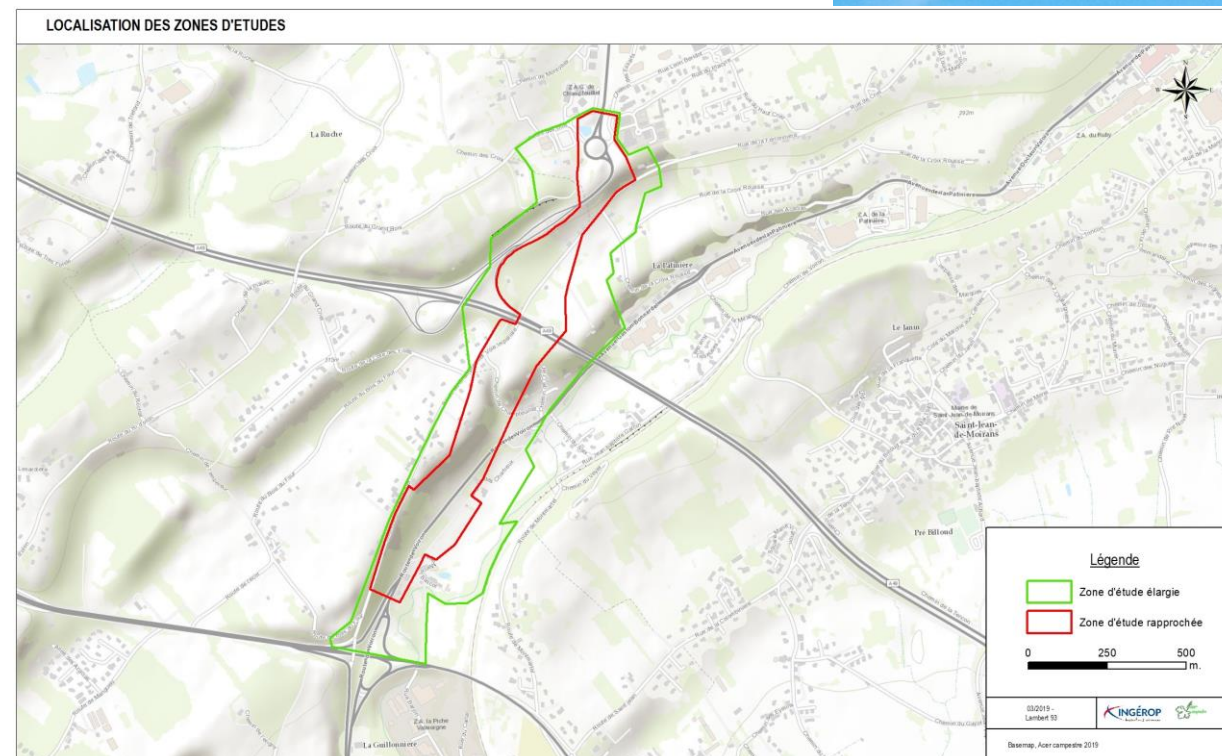
- Zonages d'inventaires et réglementaires, SRADDET, REDI
- BDD naturalistes et sollicitation des personnes ressources : LPO38, Gentiana, FDC38, CEN38, Pic Vert, OFB/ONCFS...

> Zone d'étude :

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 26 ha – zone d'influence directe du projet
- Aire d'étude élargie (AEE) : 64 ha – prise en compte continuités locales

> Pression d'inventaires :

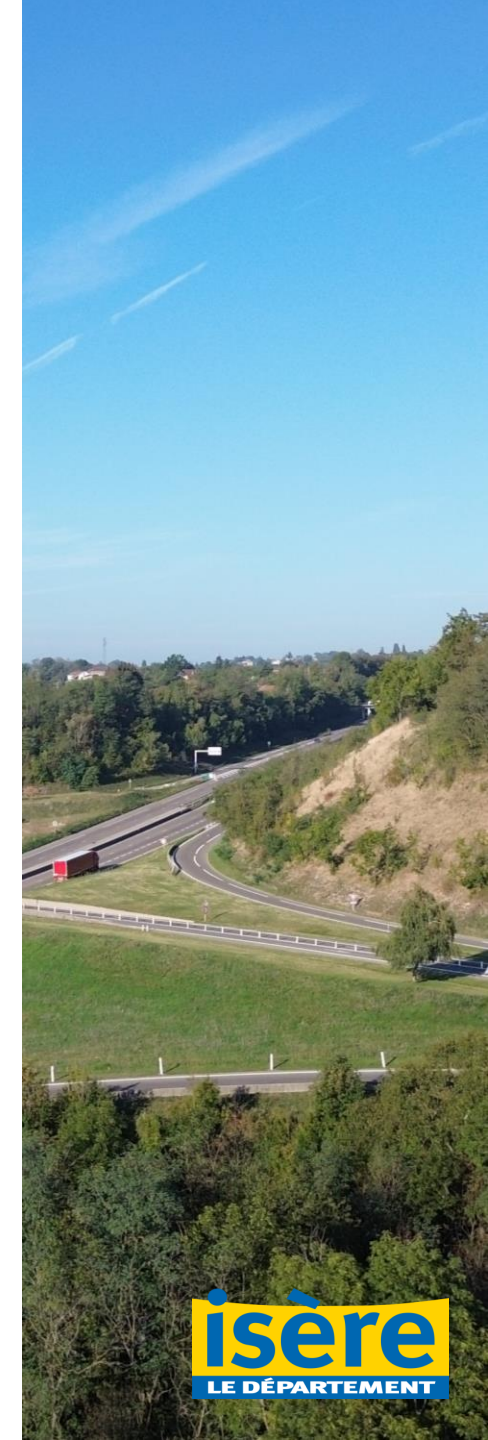
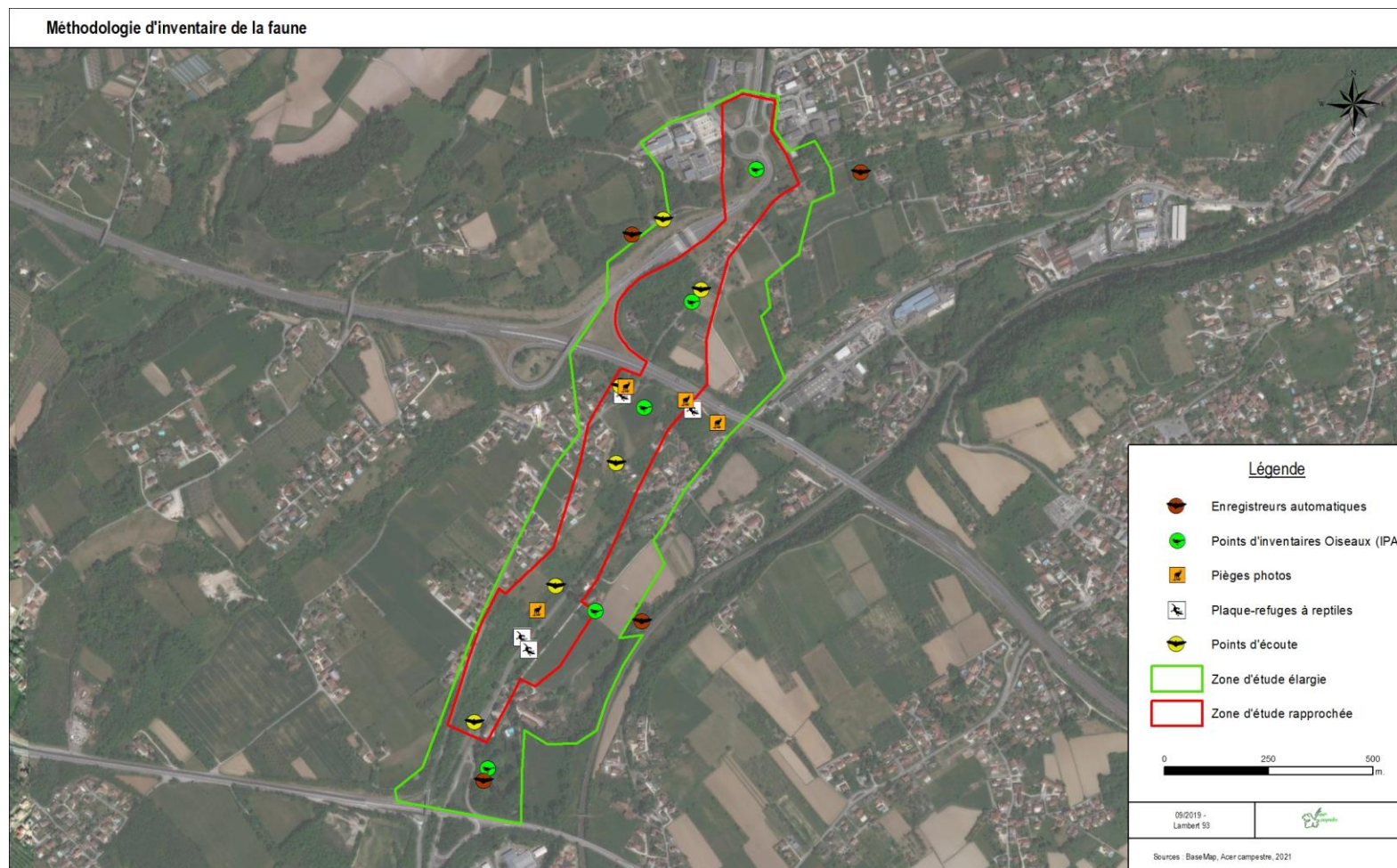
- Mai à juillet 2013 : diagnostic préliminaire ECOMED = **10 jrs d'inventaires**
- Février à octobre 2019 : diagnostic 4 saisons ACER CAMPESTRE = **14 jrs d'inventaires**
- Nov. 2020 à mai 2021 : campagne de relevés par pièges photographiques (**4 appareils pendant 6 mois**)



> Modalités d'inventaires mises en œuvre :

Groupe étudié	Nombre d'inventaire (2013 + 2019)	Aire d'étude	Méthodes déployées
Habitats naturels, Flore	1,5 + 3 (avril à septembre)	AER	Cartographie des habitats naturels Relevés floristiques Cartographie des EVEC
Oiseaux	1 + 5 (février à octobre)	AEE	Inventaire des oiseaux migrateurs et hivernants Inventaire des oiseaux nicheurs à vue (jumelles) et par points d'écoute (5 points) Inventaire des oiseaux nicheurs nocturnes (repassé – 2 passages au printemps)
Amphibiens	1 + 2 (mars à mai)	AEE	Recherches nocturnes à vue à l'aide d'une lampe torche et d'une époussette, Inventaire auditif (anoures)
Reptiles	1 + 6 (avril à octobre)	AER	Recherche à vue, inventaire par "plaques refuges" (4 plaques)
Mammifères	3 + 8 (février à octobre) + campagne de pose de pièges photographiques (6 mois)	AEE	Recherche à vue, inventaire des indices de présence (empreintes, fèces...), identification des individus écrasés, Inventaire par "pièges photographiques" (4 appareils pendant 6 mois)
Chiroptères	3 (juin à septembre)	AEE	Recherche des gîtes en milieu arboré et bâti, Inventaire bioacoustique des espèces (détecteurs à main – 6 points d'écoute - et enregistreurs automatiques – 4 appareils)
Insectes	2 + 5 (mai à septembre)	AER	Recherche à vue et capture au filet (libellules, papillons de jour et orthoptères), Identification des stridulations d'orthoptères Recherche des indices de présence des coléoptères
Zone humide	1 + 1 (juin)	AER	relevés floristiques, sondages pédologiques

> Modalités d'inventaires mises en œuvre :



> Habitats naturels :

- 19 habitats naturels à semi-naturels
- 2 habitats remarquables :
 - Pelouses sèches EUR6210 (fort enjeu) + mosaïque avec la fruticée (enjeu modéré)
 - Prairies de fauche EUR6510 « VU » en RA (fort enjeu)

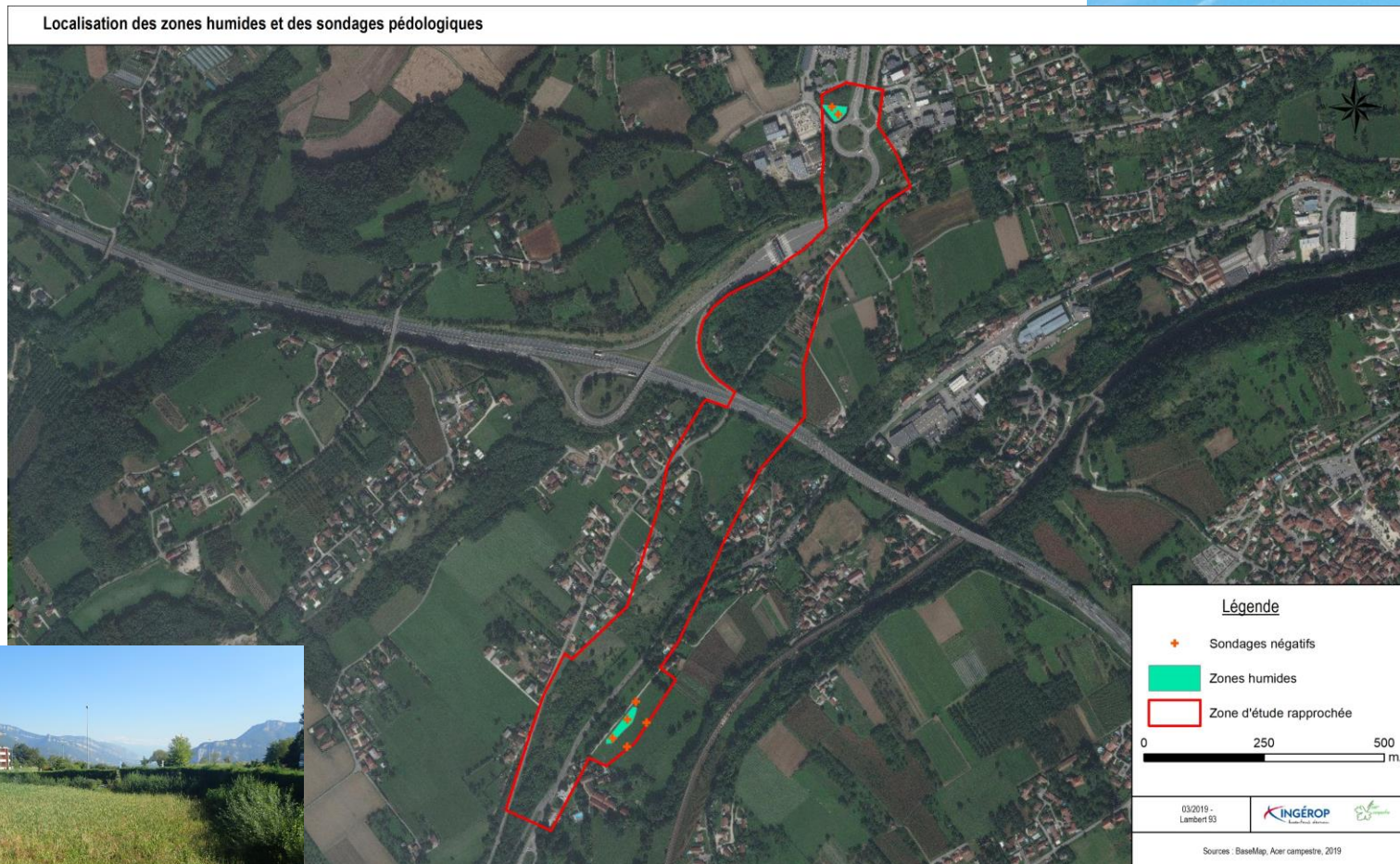
> Flore :

- 212 espèces
- Aucune espèce protégée ou menacée
- 13 EVEC (ambrosie, buddléia, robinier, solidage...)



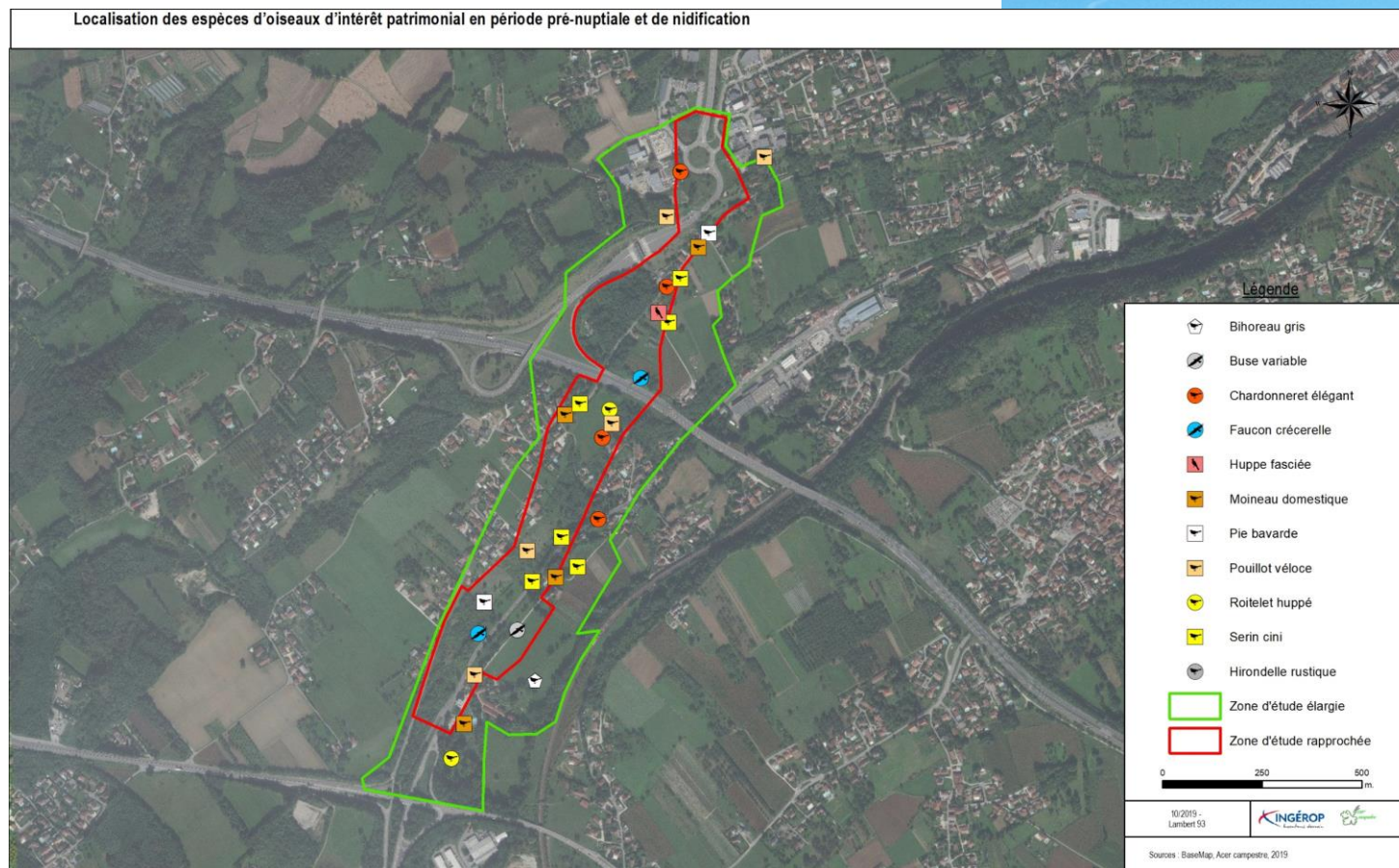
> Zones humides :

- 2 zones humides identifiées :
 - un bassin d'orage, d'une superficie de **1130 m²** localisée au niveau du giratoire d'accès à l'A48
 - une zone de **1540 m²** localisée dans une prairie au niveau de la « Papeterie du Saix » à proximité de la Morge)



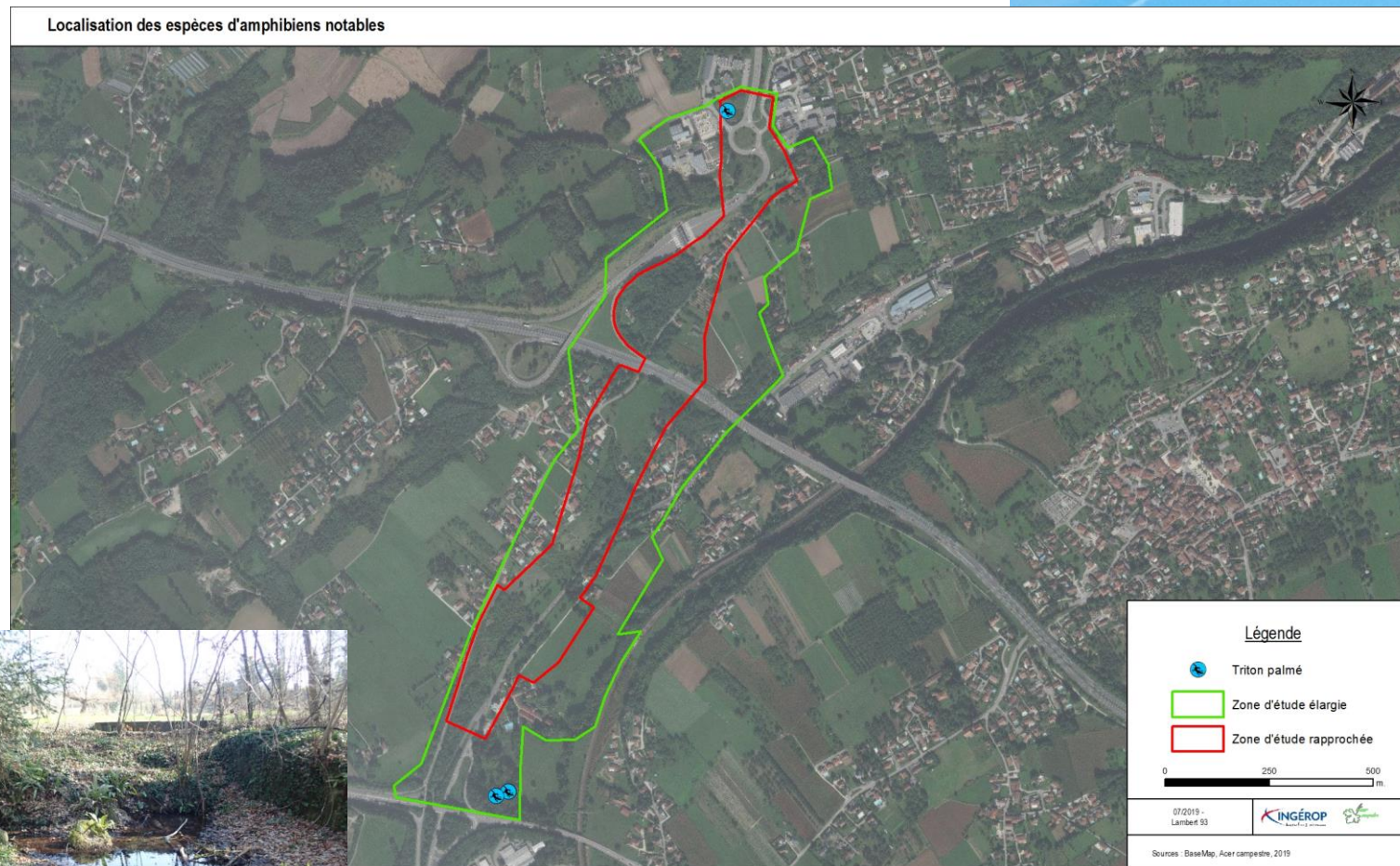
> Avifaune :

- 61 espèces en période de nidification, dont 39 nicheuses potentielles sur site :
 - Cortège lié aux bois et bocage (32 espèces dont 8 menacées à fortement menacées : Buse variable, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Pie bavarde, Pouillot véloce, Roitelet huppé, Serin cini, Verdier d'Europe)
 - Cortège lié aux milieux aquatiques et rivulaires (2 espèces non menacées)
 - Cortège lié aux milieux anthropiques et bâtis (5 espèces dont le Moineau domestique et l'Hirondelle rustique)
- 27 espèces en période inter-nuptiale, dont l'Alouette des champs, la Huppe fasciée et le Milan royal



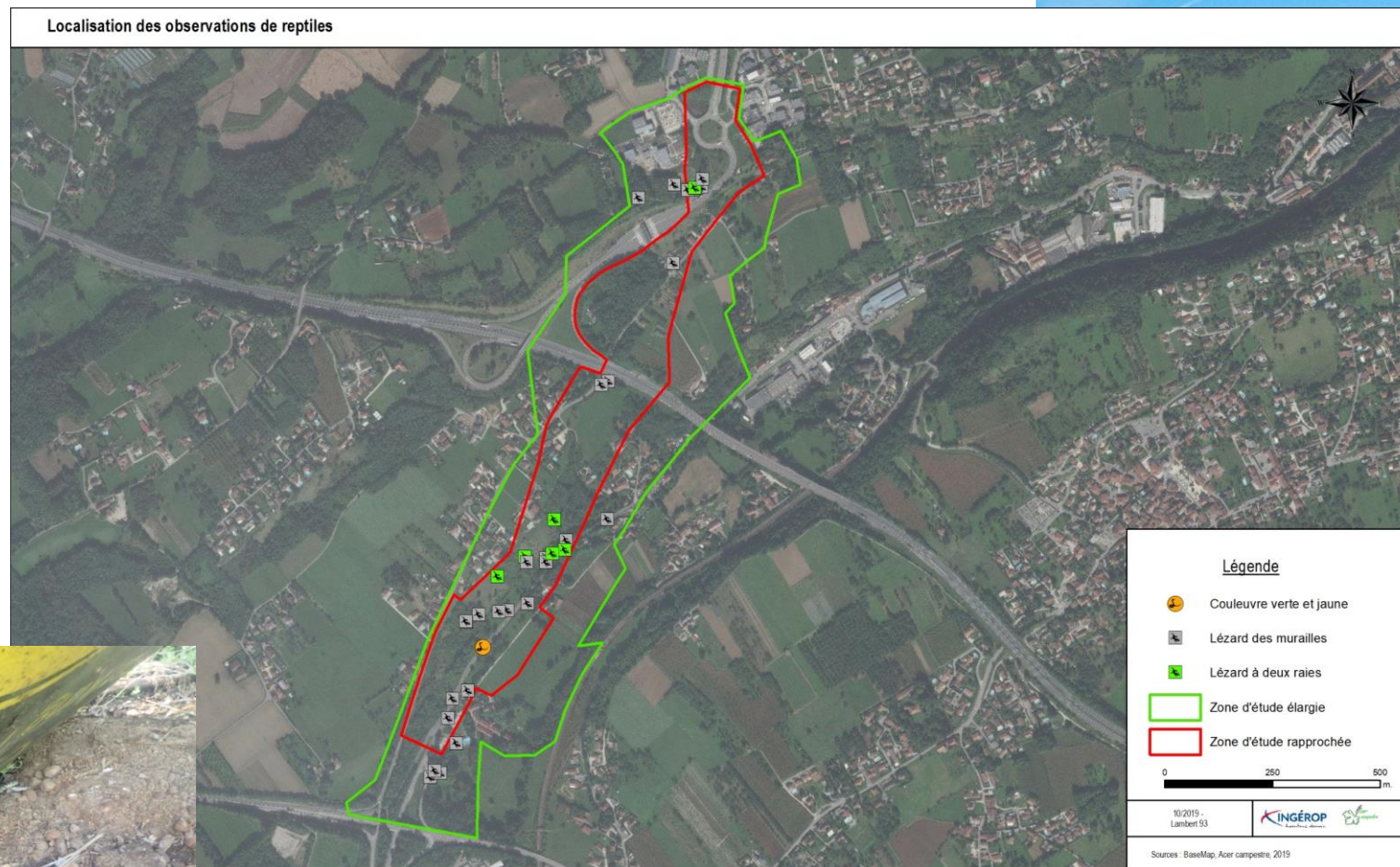
> Amphibiens :

- 2 espèces avérées :
 - Grenouille « verte » et Triton palmé
- 5 espèces potentielles, dont Sonneur à ventre jaune (fort enjeu) et Grenouille rousse (enjeu modéré)



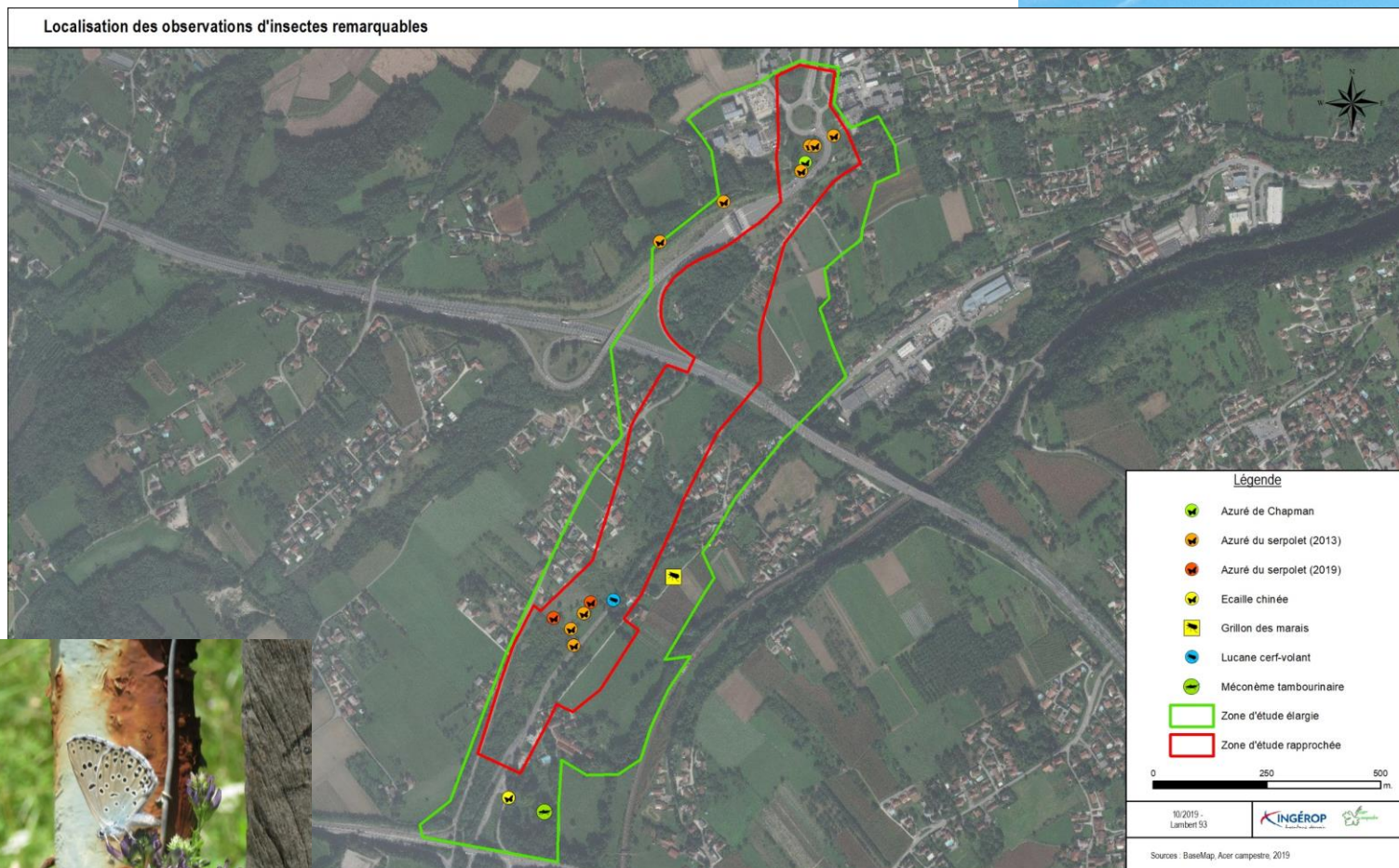
> Reptiles :

- 3 espèces avérées :
 - Couleuvre verte-et-jaune (PN),
Lézard à deux raies (PN) et Lézard
des murailles (PN)
- 2 espèces potentielles : Couleuvre
d'Esculape (PN) et Couleuvre
helvétique (PN)



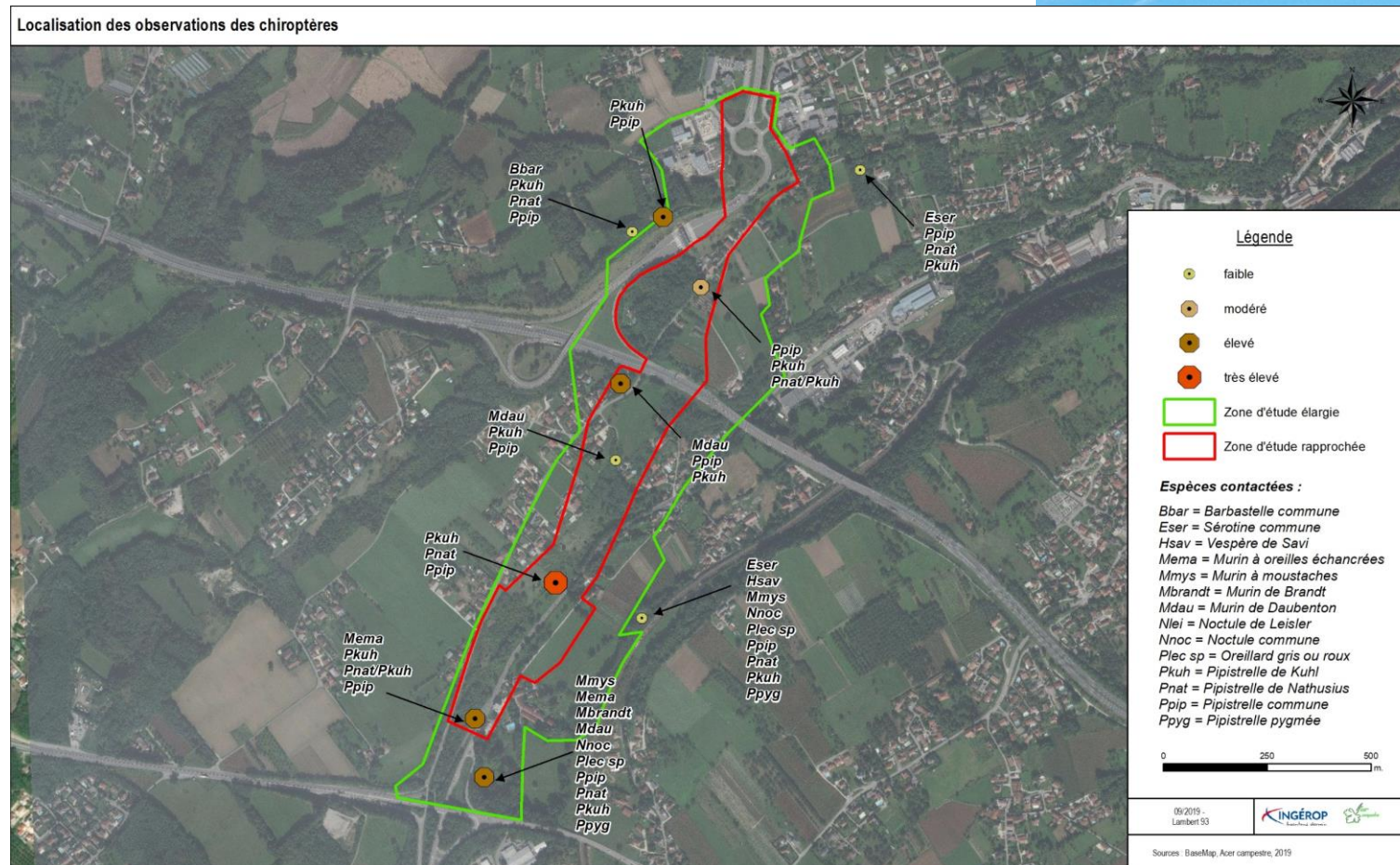
> Insectes :

- 34 espèces de rhopalocères :
 - Azuré du Serpolet (fort enjeu), Azuré de l'Esparcette, Ecaille chinée
- 4 espèces d'odonates (milieux peu favorables)
- 27 espèces d'orthoptères :
 - Grillon des marais et Méconème tambourinaire en régression en Isère
- Lucane cerf-volant (enjeu modéré)



> Chiroptères :

- 14 espèces contactées en chasse ou en transit, dont:
 - Barbastelle d'Europe et Noctule commune (fort enjeu)
 - Murin à oreilles échanquées, Murin de Brandt, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune (enjeu modéré)
- Niveau d'activité relativement élevé, Pipistrelle commune et de Nathusius qui contribuent le plus
- Gîte :
 - Aucun gîte avérée identifié
 - Forte potentialité d'arbres à cavités et bâti isolé



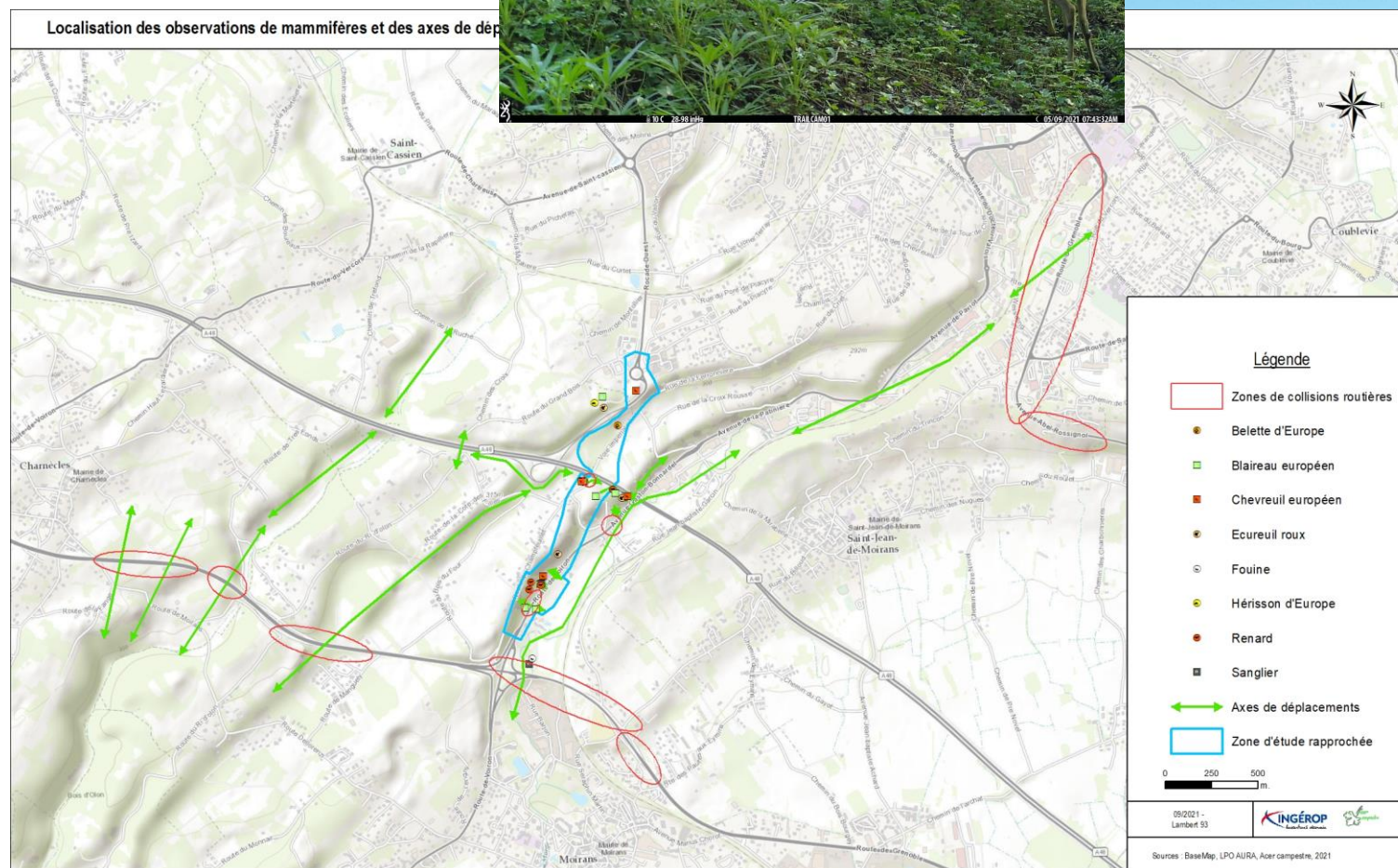
Résultats des inventaires

> Mammifères terrestres :

- 8 espèces avérées, dont :
 - Ecureuil roux (PN), Hérisson d'Europe (PN)
- Crossope aquatique (PN) potentielle à proximité de la Morge

> Corridors :

- Plusieurs axes de déplacements identifiés :
 - Coteau du Bois d'Olon, abords de l'A48, cours de la Morge
- Plusieurs secteurs d'écrasement identifiés sur les voiries (A48, RD1085, voie impériale, RD592)



Synthèse des enjeux de biodiversité

> Pelouses sèches / ourlets :

- Habitats d'intérêt communautaire
- Habitat d'espèces pour les reptiles (absence d'espèce menacée)
- Habitats d'espèce de Rhopalocères menacés (Azuré du Serpolet)

> Milieux bocagers, petits bois :

- Prairie de fauche d'intérêt communautaire
- Habitats d'oiseaux nicheurs menacés
- Habitats de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe
- Habitats du Lucane cerf-volant
- Habitats de chasse et de transit des chiroptères
- Fort enjeu corridors écologique



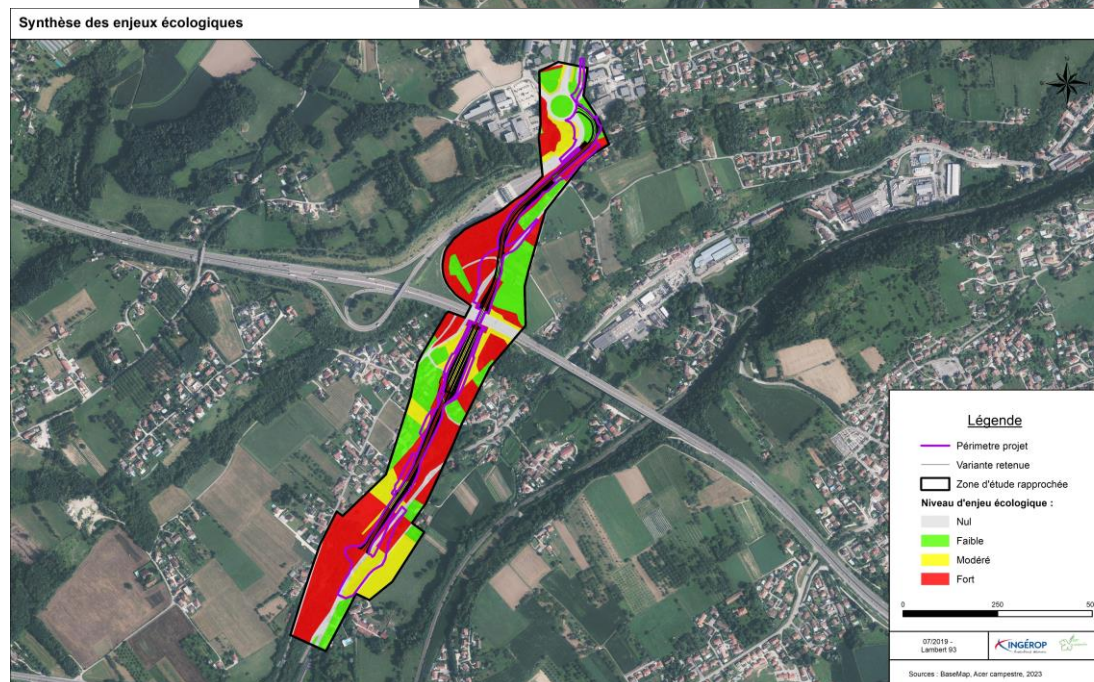
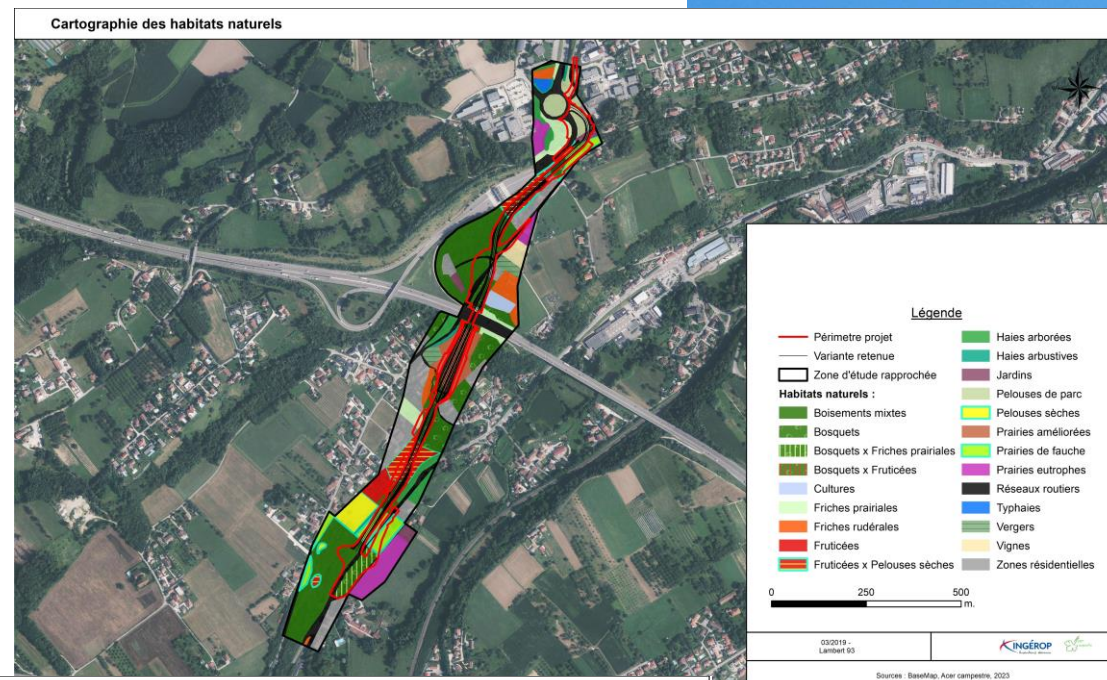
Impacts potentiels du projet

> Pelouses sèches / ourlets :

- 0,61 ha de pelouses colonisée par la fruticée à enjeu modéré
- 1,13 ha de pelouses et friches favorables aux reptiles
- 0,91 ha de pelouses et friches favorables à l'Azuré du Serpolet

> Milieux bocagers, petits bois :

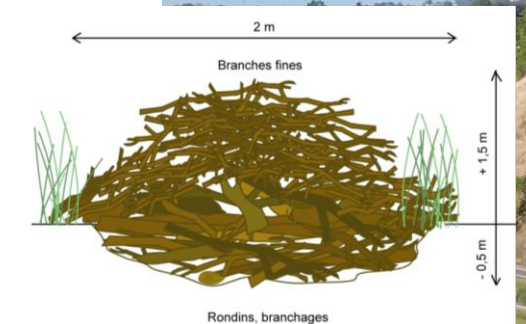
- 0,64 ha de prairie de fauche à fort enjeu
- 3,98 ha d'habitats favorables à la faune (oiseaux nicheurs, Ecureuil roux, Hérisson d'Europe, chiroptères en chasse)
- Perturbation des corridors écologiques (impact potentiel fort)



Mesures ERC envisagées

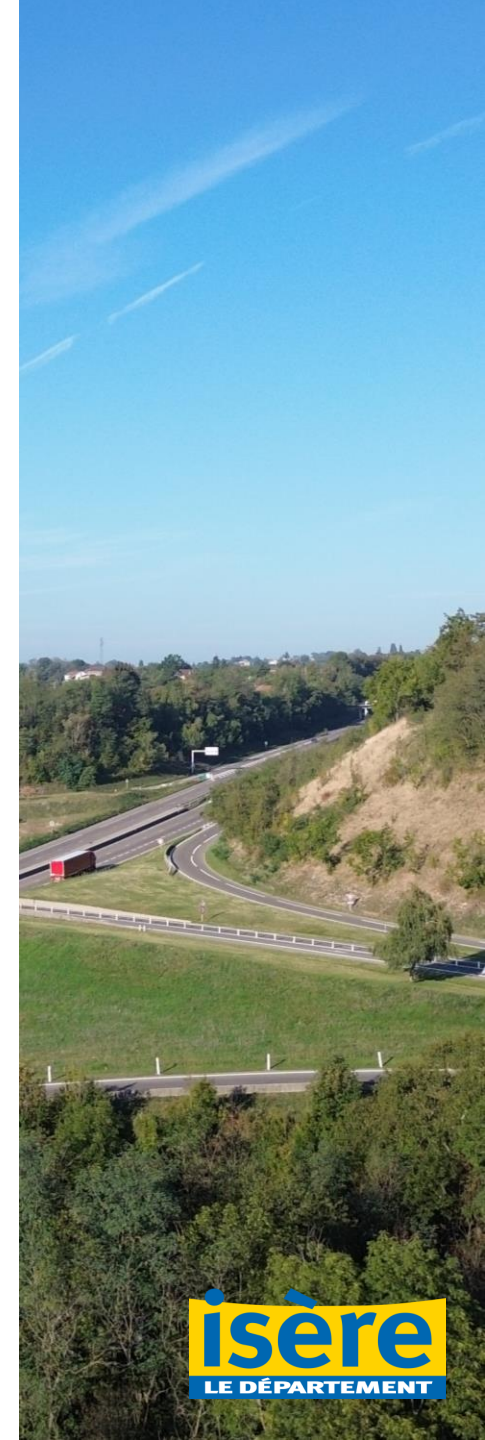
> Phase chantier :

- Implantation des bases travaux hors des milieux à enjeu
- Adaptation du calendrier des travaux impactant pour la faune (déboisement entre le 01/09 et le 30/10, dégagement des emprises entre le 01/09 et le 28/02)
- Mise en défens des milieux sensibles à proximité des travaux
- Mise en place de clôtures limitant l'intrusion de la petite faune terrestre sur le chantier aux interfaces avec les milieux favorables aux amphibiens et aux reptiles
- Capture et déplacement des reptiles et des mammifères protégés en amont et au cours des travaux si besoin
- Balisage des arbres remarquables favorables à la faune en amont des opérations de déboisement et abattage adapté des arbres repérés
- Mesures curatives et préventives limitant la dissémination des EVEC
- Création de 10 amas de branchages favorables au repli de la faune en phase chantier
- Mise en place de dispositifs d'assainissement provisoire du chantier limitant les rejets dans le milieu naturel
- Procédure pour limiter la création d'ornières en eau colonisables par la faune par les engins de chantier
- Limitation et adaptation de l'éclairage en cas de travaux de nuit



> Phase exploitation :

- Mise en place de dispositifs échappatoires au sein des bassins techniques
- Gestion extensive des délaissés routiers et des espaces paysagers
- Absence d'éclairage nocturne sur l'ensemble de la liaison permettant de réduire la pollution lumineuse
- Mise en œuvre d'un ouvrage favorable à la faune permettant d'améliorer la transparence de la nouvelle voie créée



Mesures ERC envisagées

> Principe de compensation Pelouses sèches / ourlets :

- Restauration de prairies ou de pelouses thermophiles ou conversion d'espaces agricoles en prairie sur une surface de 2 ha à 3 ha

> Principe de compensation milieux bocagers, petits bois :

- Préservation (dont ilots de sénescence), restauration et/ou reconstitution (plantations nouvelles) de milieux boisés et bocagers sur une surface de 8 ha à 12 ha

> Principes de la compensation restant à ce stade à conforter au regard :

- Des conclusions de l'étude d'impact en cours d'établissement,
- Des dispositions législatives relatives à la compensation (article L.163 du Code de l'environnement) : critères de proximité fonctionnelle, d'efficacité, de temporalité et d'additionnalité technique et administrative
- Des principes de l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique (rapport publié par l'Office Français de la Biodiversité et le CEREMA en 2021) : équivalence fonctionnelle pertes / gains

